



AUGMENTER LE FINANCEMENT INTERNATIONAL EN FAVEUR DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Document de réflexion

REMERCIEMENTS

Cette étude a été demandée par le WWF et a été menée par Climate Focus

Auteurs.es:

Charlotte Streck, Sara Minoli, Sarah Bouchon, David Landholm, Carolina Inclan, Ivan Palmegiani

Climate Focus

Van Diemenstraat 170, 1013 CP Amsterdam, The Netherlands

Remerciements particuliers à [Trillion Trees](#) pour avoir assuré la traduction de ce rapport.

Climate Focus

Climate Focus est une société de consultation internationale qui fait figure de précurseur et un groupe de réflexion qui prodigue des conseils à des entreprises, des gouvernements, des organisations multilatérales, non-gouvernementales et philanthropiques. Fondé en 2004, cela fait près de deux décennies que Climate Focus aide ses clients à formuler et gérer les politiques climatiques nationales et internationales, à accéder aux financements pour le climat et à collaborer avec de nouveaux mécanismes pour le climat et d'autres approches coopératives. Climate Focus a des bureaux à Amsterdam, Berlin, Bogotá, Rotterdam et Washington D.C. L'équipe est complétée par un groupe large et varié d'experts nationaux et de partenaires internationaux.

WWF

Le WWF est une organisation de conservation indépendante, avec plus de 35 millions de followers et un réseau mondial actif via une direction locale dans plus de 100 pays. Notre mission est de stopper la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de bâtir un avenir dans lequel les gens vivent en harmonie avec la nature, en s'assurant que l'utilisation de ressources naturelles renouvelables est durable et en promouvant la réduction de la pollution et du gaspillage. Plus d'informations sur [panda.org](#).

COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation internationale sous-régionale constituée de 11 Etats membres regroupés pour gérer durablement et de manière concertée les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. L'institution est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. L'institution a été créée en 2005 et est régie par un cadre juridique internationalement reconnu, le "Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des forêts d'Afrique centrale". La COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. A travers son mandat, l'institution assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999 adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique centrale sur les forêts tropicales, et veille également à l'application des conventions internationales et des initiatives dans le secteur forêts et environnement de la sous-région. La COMIFAC comprend trois organes : le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres en charge des forêts et de l'environnement et le Secrétariat Exécutif. Depuis 2007, la COMIFAC a le statut d'institution spécialisée de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). L'institution a été également dotée du statut d'observateur auprès des organes des Nations Unies. La COMIFAC dispose d'un Plan de Convergence sous-régional qui constitue le cadre de référence et de coordination de toutes les actions relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région. Cette deuxième édition de ce Plan de Convergence qui couvre la décennie 2015-2025, dote la sous-région d'un document stratégique d'orientation et de coordination des programmes et projets forestiers aux niveaux national et sous-régional.

Publié en novembre 2023 par le WWF. Toute reproduction intégrale ou en partie doit mentionner le titre et créditer l'éditeur susmentionné en tant que propriétaire des droits.

Photo de couverture: Forêt au coucher du soleil, Région de l'est, Cameroun. © Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK

CONTENU

LISTE DES ABREVIATIONS..... 5

1 OBJECTIFS DE CE RAPPORT..... 7

2 MÉTHODOLOGIE 9

1.1. Problématique 9

1.2. Sources d'informations 9

1.3. Analyse des mécanismes financiers 11

3 FORÊTS DU BASSIN DU CONGO 13

3.1 Prestations en faveur du climat et de la biodiversité... 13

3.2 Risques liés à la déforestation et à la dégradation des forêts 15

3.2.1 Dernières tendances concernant la déforestation et la dégradation des forêts 15

3.2.2 Facteurs actuels et futurs de perturbation de la forêt 16

4 LES POLITIQUES DU BASSIN DU CONGO : LE DOUBLE ENJEU DE LA CONSERVATION DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 19

4.1 Développement économique et ressources naturelles... 19

4.2 Engagements internationaux et efforts de coopération régionale des pays du Bassin du Congo 20

4.3 Difficultés de gouvernance du Bassin du Congo 23

5 FINANCEMENT DANS LE BASSIN DU CONGO 25

5.1 Soutien international au Bassin du Congo 25

5.2 Feuille de route pour la finance verte dans le Bassin du Congo 26

5.3 Potentiels et limites des approches de financement actuelles..... 31

5.3.1 La finance verte est insuffisante et doit être développée 31

5.3.2 La finance grise doit être verte 31

5.3.3 Les programmes doivent être adaptés aux circonstances particulières des pays du Bassin du Congo..... 32

5.4 Stratégies de mobilisation du financement pour le Bassin du Congo 33

6 PROPOSITIONS DE MOBILISATION DU FINANCEMENT POUR LE BASSIN DU CONGO 37

6.1 Considérations générales..... 37

6.2 Mobilisation du financement public 38

6.2.1 Proposition 1 - Augmenter le financement public : Établissement d'un Fonds pour la durabilité des forêts du Bassin du Congo 39

6.2.2 Proposition 2 - Augmenter l'espace budgétaire des pays du Bassin du Congo : valoriser les atouts de la biodiversité des pays du Bassin du Congo encourage les investissements à long terme 40

6.3 Mobiliser le financement privé à travers les instruments de financement mixte 41

6.3.1 Proposition 3 - Stimuler les investissements pour la conservation : émettre une obligation forestière associée à de nouveaux paiements pour les services écosystémiques 43

6.3.2 Proposition 4 - Réduire les risques liés aux investissements privés : augmenter l'utilisation de garanties dans le contexte du financement climatique et de la croissance verte..... 44

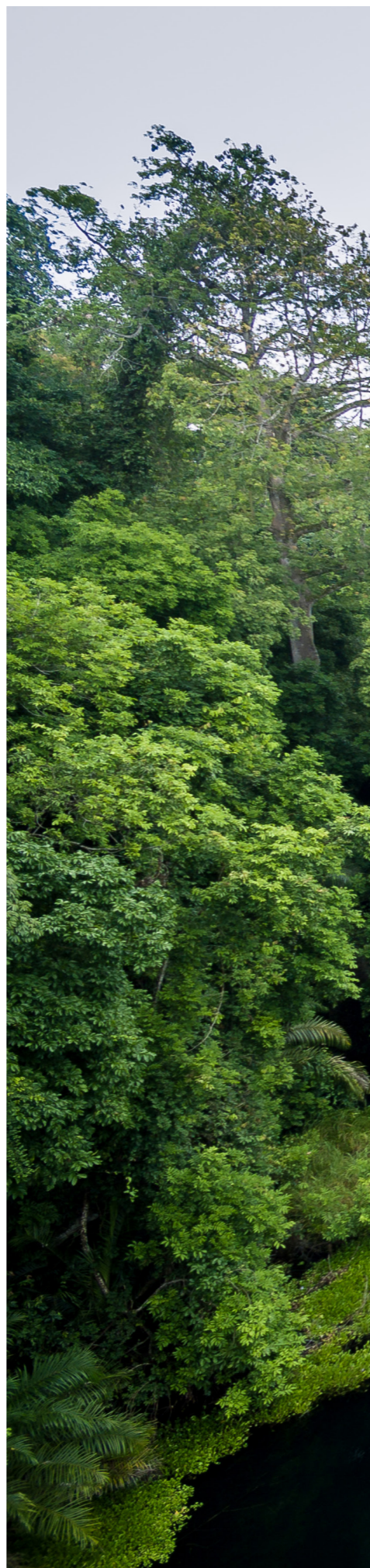
6.4 Mobiliser le financement privé par le biais des marchés environnementaux 46

6.4.1 Proposition 5 - Investir dans le développement : créer un investissement et un dispositif d'assistance technique pour les marchés environnementaux 46

6.4.2 Proposition 6 - Attirer les investissements étrangers directs : établir des agences de promotion de l'investissement pour les marchés environnementaux dans les pays du Bassin du Congo 47

7 ÉTAPES SUIVANTES 51

LES RÉFÉRENCES 52





Gorille de montagne (*Gorilla beringei beringei*) dans le parc national des Virunga, République démocratique du Congo © Paul Robinson

LISTE DES ABREVIATIONS

AfD	Agence Française de Développement (French Development Agency)
AFR100	African Forest Landscape Restoration Initiative (Initiative pour la restauration du paysage forestier africain)
ATI	African Trade Insurance Agency (Agence africaine d'assurance commerciale)
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Groupe de la Banque mondiale)
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit (Ministère fédéral de la Coopération économique allemand)
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale)
CBFP	Congo Basin Forest Partnership (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo)
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (French Agricultural Research Centre for International Development)
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (Central African Forests Commission)
COP	Conference of the Parties (Conférence des Parties)
CRS	Creditor Reporting System (Système de notification des pays créanciers sur les activités d'aide)
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FMI	Fonds monétaire International
GHG	Greenhouse gas (Gaz à effet de serre)
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Agence de coopération internationale allemande pour le développement.)
HIFOR	High Integrity Forest Removals (Élimination de carbone dans les forêts à haute intégrité)

HIFOR	High Integrity Forest Removals (Élimination de carbone dans les forêts à haute intégrité)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Établissement de crédit pour la reconstruction)
MIGA	Multilateral Investment Guarantee Agency (Agence multilatérale de garantie des investissements)
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PES	Payment for ecosystem services (Paiements pour des services écosystémiques)
PIB	Produit national brut
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD(+)	Réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration du captage et du stockage du dioxyde de carbone par les forêts dans les pays en voie de développement)
REFACOF	The African Women's Network for Community Management of Forests (Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts)
ROSCEVAC	Réseau des Organisations de la Société Civile pour l'Économie Verte en Afrique Centrale (Network of Civil Society Organizations for the Green Economy in Central Africa)
SD VIsTa	Sustainable Development Verified Impact Standard (Norme d'impact vérifiée sur le développement durable)
SODEFOR	Société de Développement Forestier (Forest Development Corporation)
UNCDF	United Nations Capital Development Fund (Fonds d'équipement des Nations unies)
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques)
WCS	Wildlife Conservation Society (ONG américaine pour la préservation de la nature dans le monde et plus particulièrement en Afrique)

SECTION 1

OBJECTIFS DE CE RAPPORT

Ce rapport propose un ensemble de stratégies préliminaires afin de mobiliser les financements publics internationaux et les fonds privés sur le soutien aux pays du Bassin du Congo pour la conservation de leurs forêts et de leur biodiversité tout en promouvant le développement durable. Les propositions s'adressent aux gouvernements, bailleurs de fonds et autres parties prenantes, en les guidant sur les options et les approches possibles en termes de mobilisation financière. Les propositions devront faire l'objet d'ultérieures discussions, préparations, d'évaluations d'acceptabilité de la politique, et de faisabilité technique.

Pour être efficaces, les négociations et les décisions au sujet des mécanismes de financement doivent être fondées sur une compréhension claire et commune des circonstances particulières inhérentes au Bassin du Congo. C'est pourquoi, avant d'aborder les aspects financiers, le rapport donne un aperçu complet du contexte du Bassin du Congo. Le rapport revient sur l'importance des forêts à haute intégrité du Bassin du Congo (structurellement intactes et qui n'ont subi aucune pression anthropique) pour le climat et la biodiversité, sur les tendances récentes de déforestation et de dégradation des forêts et leurs causes, sur la politique et les possibilités de développement économique.

Le rapport passe en revue et cartographie les mécanismes de financement actuels, et les initiatives émergentes pour la conservation des forêts et le développement du

Bassin du Congo. Le rapport présente ensuite une analyse des potentialités et des limites desdits mécanismes, des difficultés qui limitent la mobilisation actuelle et des stratégies envisageables qui pourraient être adoptées pour accroître le financement international dans la région. Le rapport conclut en proposant six options d'amélioration du financement pour le développement durable et la conservation des forêts adaptés au Bassin du Congo.

Le rapport fournit des informations importantes sur d'autres pays qui disposent de forêts à haute intégrité hors du Bassin du Congo. Les propositions d'adaptation financière sont spécifiques à une région, mais le besoin de définir un support financier approprié pour la conservation des forêts à haute intégrité est urgent dans toutes les régions.

SECTION 2

MÉTHODOLOGIE

1.1 PROBLÉMATIQUE

Ce rapport aborde les principales questions liées au climat, au financement de la conservation et du développement dans le Bassin du Congo.

- Quelle est l'importance des forêts du Bassin du Congo et les causes de la déforestation selon l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité ?
- Quels sont les mécanismes financiers existants et émergents, les instruments et les initiatives qui sont importants pour le bassin du Congo ?

- Quels sont les défis permettant d'augmenter les flux financiers dans le Bassin du Congo ?
- Comment le financement de la conservation des forêts et du développement durable peut-il être élevé à l'échelle des pays du Bassin du Congo ?

1.2 SOURCES OF INFORMATION

Les résultats et les recommandations ont été développés d'après des recherches documentaires, et complétées par des consultations effectuées auprès des parties prenantes.

En raison de la complexité des difficultés autour de la conservation de la forêt et du développement économique dans la région du Bassin du Congo, et les conséquences importantes des décisions à venir pour les sociétés locales et mondiales, l'analyse de la situation actuelle ainsi que les recommandations de futures stratégies doivent être étayées par de solides preuves scientifiques.¹ C'est pourquoi, les revues scientifiques contrôlées par les pairs sont les ressources primordiales dans ce rapport.

Les documents officiels produits par les gouvernements relatifs à l'analyse du contexte politique et économique de la région ont constitué d'autres sources principales d'informations tout comme les rapports clés et les documents secondaires de recherche.

L'examen et la cartographie des initiatives et des mécanismes de financement reposent presque entièrement sur des sites

web officiels, des rapports et des documents produits par les organisations à la tête du développement desdits mécanismes.

La comparaison des flux financiers en termes de quantité, entre le Bassin du Congo, le Bassin amazonien, et l'Asie du Sud-Est qui s'appuie sur la base de données du Système de notification des pays créanciers sur les activités d'aide (CRS), mesure le financement officiel du développement en provenance des pays développés.² Les données du CRS de 2017 à 2021 ont été utilisées pour extraire des informations des pays de trois des plus grandes régions de forêts tropicales : six pays du Bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Guinée équatoriale, Gabon), huit pays du Bassin amazonien (Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname, Venezuela), et onze pays d'Asie du Sud-Est (Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam). Les flux financiers affichés font référence aux secteurs des Forêts (catégorie 312) et de Protection environnementale générale (catégorie 410) du système de classification des secteurs de l'OCDE.

La recherche documentaire a été complétée par des consultations des parties prenantes. Au total, 28 entretiens ont été conduits auprès de responsables officiels des pays du Bassin du Congo ; experts scientifiques et représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG), de sociétés du secteur privé (par exemple, des sociétés forestières), d'organismes internationaux de dons, et de banques multilatérales de développement (Tableau 1).

Tout d'abord, les parties prenantes potentielles ont été identifiées à l'aide des réseaux de WWF et de Climate Focus. Durant les consultations initiales, une technique d'échantillonnage boule de neige a été appliquée : les parties prenantes étaient tenues de recommander d'autres personnes à consulter, ce qui a étendu la liste des contacts. Les consultations étaient conduites sous la forme d'entretiens semi-structurés individuels, un format flexible pouvant être adapté aux intérêts et à la spécialisation de chaque partie prenante.

Tableau 1. Summary of contacted and interviewed stakeholders

Rôle de la partie prenante	Contactée (#)	Interrogée (#)	Nom de l'organisation
Représentants des pays du Bassin du Congo	22	4	Conseil National Climat (Gabon) COMIFAC CBFP
Gouvernements donateurs	9	7	Gouvernement de Norvège Gouvernement d'Allemagne (BMZ et GIZ) Gouvernement du Royaume-Uni Gouvernement de France (Afd)
Organisations multilatérales de financement	6	6	Banque Mondiale (BIRD) KfW CAFI UNCDF BAD FEM
Milieux universitaires	1	1	Spécialistes indépendants (RDC)
Secrétariats de convention	1	1	UNFCCC
ONG/ Société civile	11	8	WWF CIRAD CIFOR REFACOF ROSCEVAC
Secteur privé	8	1	SODEFOR
Total	58	28	

1.3 ANALYSE DES MÉCANISMES FINANCIERS

La liste des initiatives financières importantes pour le Bassin du Congo a été établie après consultation des parties prenantes et de la recherche documentaire. Les initiatives ont été listées et n'incluent que la finance verte internationale (c'est-à-dire qu'elles excluent la financiarisation de l'économie domestique), soit la finance alignée sur les objectifs de conservation, de protection, et de gestion durable des forêts.³ Pour le Bassin du Congo, les initiatives retenues devaient être actives dans au moins un des pays de la région ou concerner d'autres régions tropicales à bassins forestiers.

Dans l'optique de produire un contexte pour le Bassin du Congo et faciliter l'analyse du financement international pour la conservation des forêts et le développement, le rapport inclut des tableaux récapitulatifs des initiatives financières contenant les informations suivantes :

- Étendue : par exemple, mondiale, régionale, pays du Bassin du Congo
- Objectifs : par exemple, conservation des forêts, restauration des paysages, climat, développement économique.

- Financeurs : par exemple, pays donateurs, banques multilatérales de développement, organisations philanthropiques, secteur privé.
- Stratégie de décaissement : par exemple, subventions, assistance technique, prêts, garanties, marchés de l'environnement
- Volume de financement engagé : flux financiers garantis ou attendus pour le territoire géographique ciblé.

Les initiatives sont décrites dans le contexte des conditions économiques et politiques actuelles des pays du Bassin du Congo et analysées pour leurs limites et potentiels en termes d'échelle, d'objectifs et d'efficacité relative à la mobilisation du financement international du Bassin du Congo. Sont également présentées les approches possibles visant à surmonter les limites identifiées. L'analyse constitue la base pour un ensemble de propositions visant à concevoir de nouveaux instruments financiers et permettre aux pays du Bassin du Congo de poursuivre leur parcours vers le développement durable et protéger leurs forêts.



Site d'exploitation forestière près du parc national de Minkébé. Les chercheurs du WWF regardent un arbre partiellement coupé au Gabon © Michel Gunther / WWF

SECTION 3

FORETS DU BASSIN DU CONGO

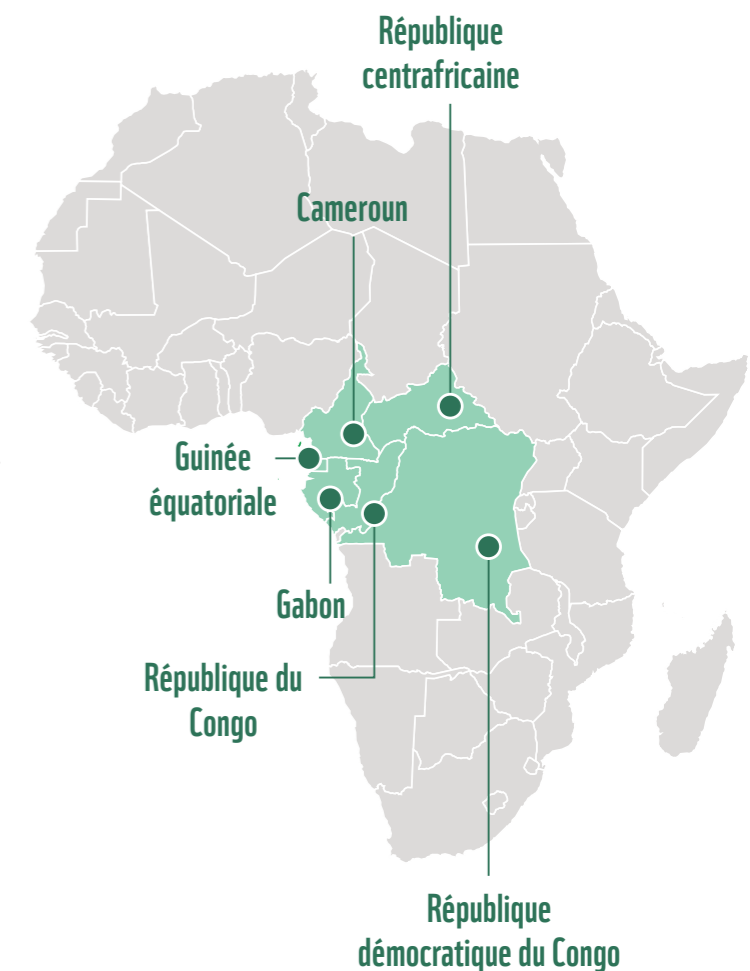
La conservation des forêts à haute intégrité dans le Bassin du Congo est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité. Cependant, ces forêts doivent faire face à des menaces de plus en plus inquiétantes, dues à la déforestation, et à la dégradation des forêts en raison du développement économique, de la croissance de la population et de l'urbanisation des pays du Bassin du Congo, mais aussi d'une demande mondiale croissante en pétrole, gaz et minerais.

3.1 PRESTATIONS EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les six pays du Bassin du Congo, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo, abritent la deuxième plus grande forêt tropicale au monde. En 2019, la superficie totale de la forêt tropicale au Congo était estimée à près de 180 millions d'hectares.⁴ La région abrite aussi les plus grandes tourbières tropicales au monde. Les tourbières de la Cuvette centrale sont localisées sur les territoires nationaux de la RDC et de la République du Congo sur une superficie totale de 14,5 millions d'hectares.⁵

Les forêts du Bassin du Congo représentent la plus grande étendue de forêts à haute intégrité au monde. Ce rapport définit les forêts à haute intégrité, comme des⁶ forêts structurellement intactes et en grande partie exonérées de la pression anthropique. Depuis 1990, plus de 80 % des forêts du Bassin du Congo ne montraient aucun signe de perturbation.⁷

Les pays du Bassin du Congo sont déterminants pour la réalisation des objectifs de biodiversité définis par le Cadre mondial de la biodiversité après 2020⁸. Les hauts niveaux d'intégrité écologique des forêts du Bassin du Congo sont des opportunités uniques pour l'instauration des bonnes pratiques de planification spatiale de la biodiversité et des aires protégées (Cadre mondial de la biodiversité, Cibles 1, 3), pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages (Cibles 4 et 5), pour développer une gestion durable des zones agricoles et forestières (Cible 10), et pour débloquer des flux financiers pour les populations autochtones et les communautés locales.



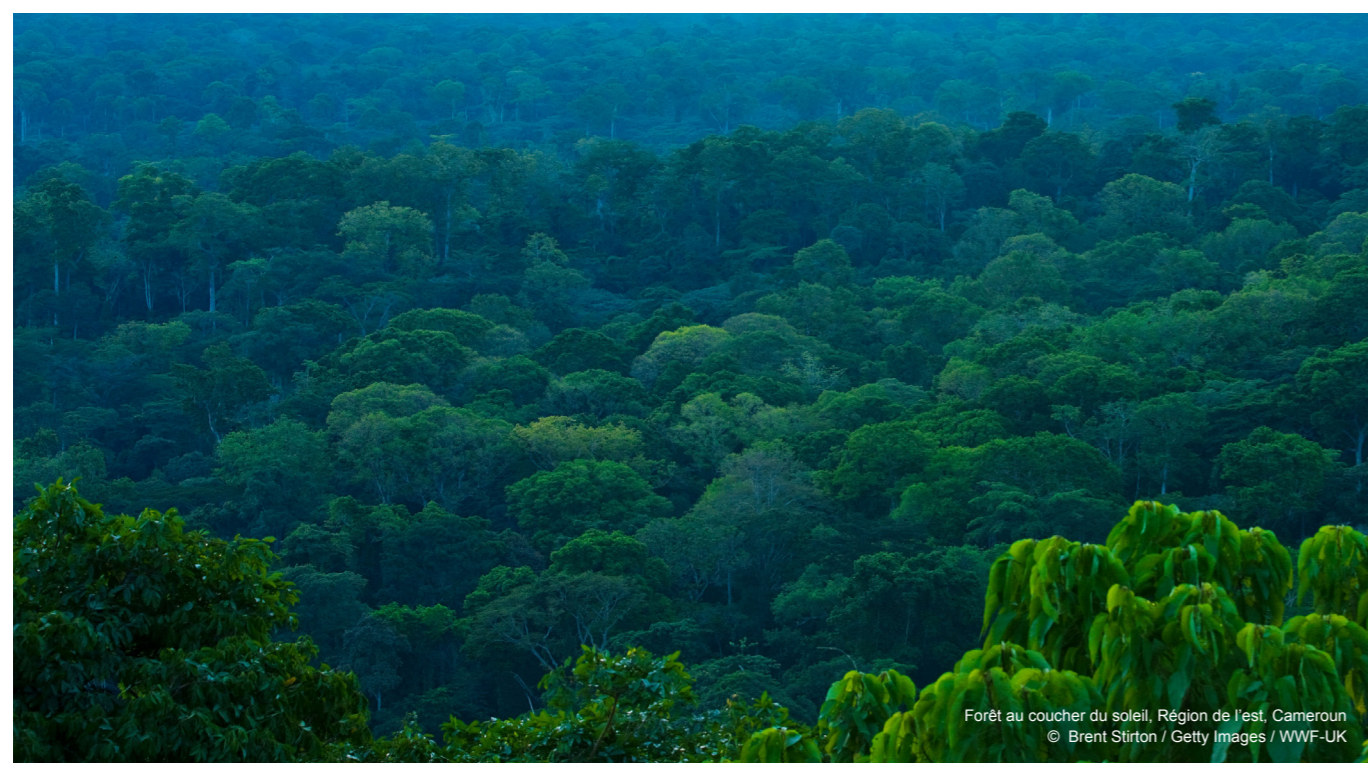
Les pays du Bassin du Congo sont déterminants pour la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Parmi les trois plus grandes forêts tropicales au monde, la forêt du Bassin du Congo demeure un grand puits de carbone absorbant près de 0,61 gigatonne nette d'équivalent dioxyde de carbone (GtCO₂e) chaque année.⁹ Ce qui est similaire au total annuel des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada et à près de six fois des prélèvements nets observés dans les forêts du Bassin amazonien qui risque de devenir une source nette d'émissions si la déforestation continue.¹⁰ Il existe des preuves que la capacité du puits de carbone des forêts ait commencé à décliner en Afrique tropicale, selon un taux inférieur à celui relevé en Amazonie, en raison de la mortalité des arbres causée par le changement climatique.¹¹ On estime que les tourbières en RDC et en République du Congo stockent approximativement 30 gigatonnes de carbone, équivalent à environ 15 années d'émissions générées par l'économie américaine.¹²

Toutes les forêts sont simultanément des sources et des puits de carbone, l'équilibre entre les deux étant largement remis en question par la mauvaise gestion des forêts. Une étude récente a montré que sans le fonctionnement du puits fourni par les écosystèmes terrestres, le monde serait de 0,4°C plus chaud qu'aujourd'hui, avec des températures mondialement au-dessus de la cible de 1,5°C de l'Accord de Paris.¹³ Protéger les forêts contre la déforestation et la dégradation est crucial pour le maintien de sa capacité à absorber le carbone et à atténuer le changement climatique. Selon la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts

et l'utilisation des terres, 145 gouvernements nationaux, y compris les six pays du Bassin du Congo, se sont engagés à faire reculer la déforestation d'ici à 2030 afin de pouvoir s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris.¹⁴

Les forêts tropicales jouent un grand rôle dans la régulation locale, régionale¹⁵ et mondiale¹⁶ du climat en modulant les flux atmosphériques terrestres et de CO₂. En d'autres termes, les forêts contrôlent le stockage et l'échange d'eau entre l'atmosphère et la surface terrestre, les GES autres que le CO₂, le rayonnement solaire, en fournissant un net refroidissement local et mondial. La perte de couvert forestier, dans les forêts du Bassin du Congo et les autres forêts, modifie les flux d'humidité et d'énergie de la terre, en provoquant un effet de réchauffement net au niveau mondial.¹⁷ Ces effets de réchauffement viennent s'ajouter à ceux résultant des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Les changements affectant la forêt et le couvert forestier agissent aussi sur la quantité de précipitations et les modèles de répartition. La pluie qui tombe sur le Bassin du Congo provient presque totalement de l'évaporation des eaux du Bassin. De plus, le Bassin du Congo est une source majeure de précipitations (environ 50 % pour le Sahel, région particulièrement sensible à la variabilité des précipitations.¹⁸ La déforestation à grande échelle dans le Bassin du Congo pourrait diminuer les précipitations de 16 % (moyenne obtenue d'après les études effectuées) sur des centaines ou des milliers de kilomètres carrés.¹⁹



Forêt au coucher du soleil, Région de l'est, Cameroun
© Brent Stirton / Getty Images / WWF-UK

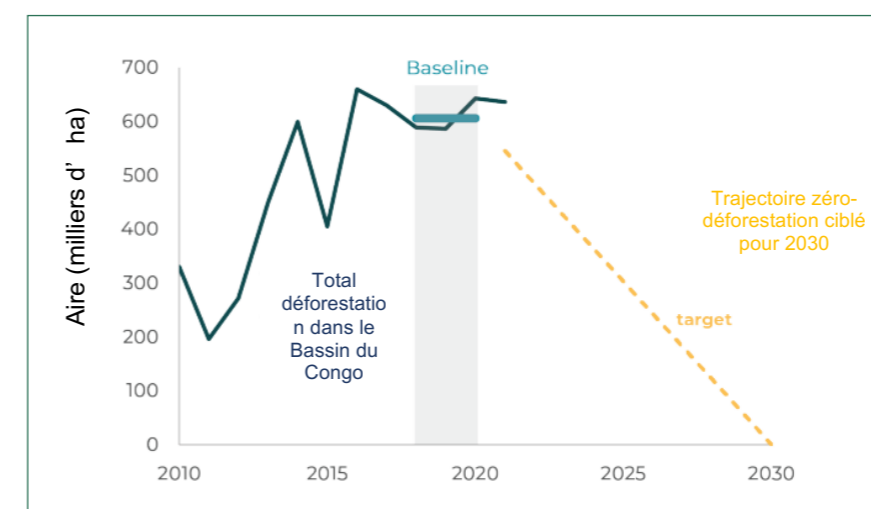
3.2 RISQUES LIÉS À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS

3.2.1 DERNIÈRES TENDANCES CONCERNANT LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS

Avec un historique quasiment non perturbé comparé aux autres forêts tropicales, les forêts du Bassin du Congo sont en grand danger aujourd'hui. De 2010 à 2020, le Bassin du Congo a contribué à moins de 7 % à la

déforestation mondiale, alors que le chiffre de l'Amérique Latine et l'Asie s'élève à 80 %.²⁰ Pourtant la tendance de la déforestation est à la hausse. En 2021, au total 636 000 hectares ont été déboisés dans les six pays du Bassin du Congo (Figure 1), en atteignant près de 10 % de la déforestation mondiale. Ceci représente une augmentation de 4,9 % de déforestation par rapport à la moyenne de déforestation des années 2018 à 2020 (606 000 hectares par an).²¹

Figure 1: Total de la déforestation (ha) dans les six pays du Bassin du Congo (2010-2021) et trajectoire vers zéro déforestation ciblée pour 2030. Source : Évaluation de la déclaration sur les forêts (2022) Évaluation régionale (2022) - Progrès réalisés par rapport aux objectifs forestiers dans le Bassin du Congo d'après les données de Global Forest Watch et de Curtis et autres auteurs. 2018.

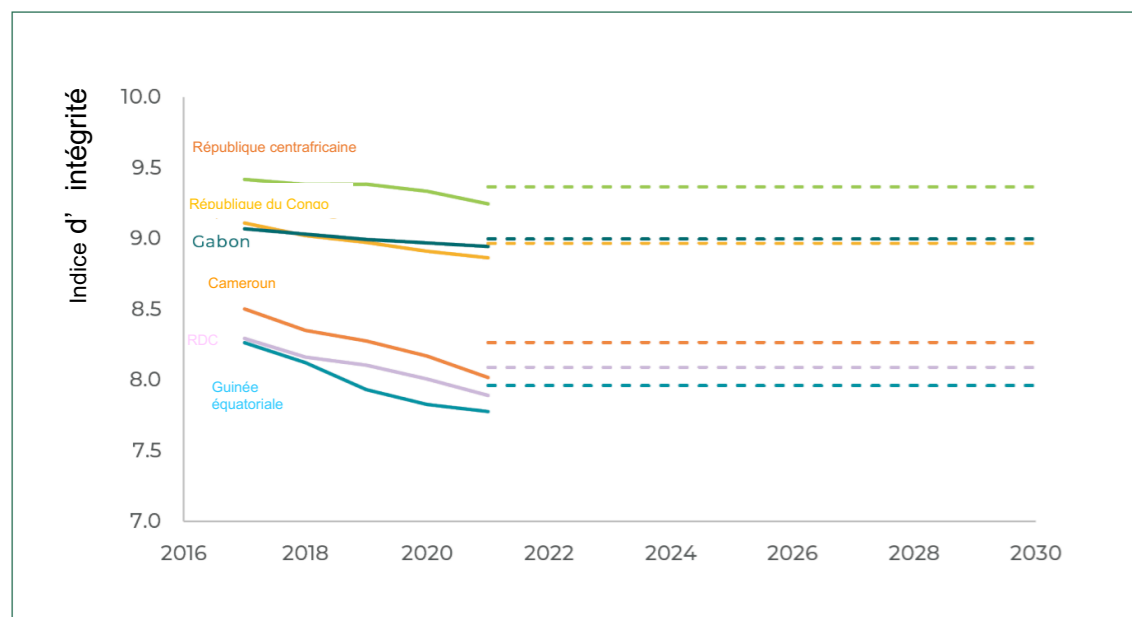


Cette augmentation générale de la déforestation masque des tendances très différentes selon les pays.²² Par exemple, en 2021, la déforestation a radicalement diminué en République du Congo et au Gabon (respectivement 30 % et 28 %) par rapport aux années de référence de 2018 à 2020. À l'inverse, la même année, la déforestation augmente en Guinée équatoriale, au Cameroun et en République centrafricaine respectivement de 8 %, 25 % et 71 %. Même si la déforestation de la RDC n'a augmenté que de 3 %, en raison du couvert forestier considérable de ce pays, ceci correspond à 15 788 hectares supplémentaires perdus, soit la moitié de la déforestation de la région pour 2021.

La dégradation des forêts a également empiré dans le Bassin du Congo ces dernières années, en particulier il a été observé un déclin notable au Cameroun,

en RDC, et en Guinée équatoriale (Figure 2). Ici, la dégradation a été mesurée à l'aide de l'Indice d'intégrité du paysage forestier (FLII),²³ indicateur qui associe plusieurs mesures, telles que l'imagerie satellite en agriculture, la perte du couvert forestier, l'infrastructure, et qui tient compte des pressions forestières. La dégradation et la fragmentation des forêts peuvent être des signes précurseurs de la déforestation.²⁴ Si les tendances récentes de déforestation et de dégradation ne sont pas stoppées ou ralenties, il est prévu que 27 % des forêts tropicales non perturbées du Bassin du Congo présentes en 2020 disparaissent d'ici à 2050.²⁵ En raison de la grande proportion d'espèces végétales du Bassin du Congo qui compte sur les animaux pour disperser leurs semences, la réduction des espèces de la faune (défaunation) peut aussi conduire à la dégradation de la forêt et avoir potentiellement un impact sur la régénération de la forêt.²⁶

Figure 2: Indice d'intégrité du paysage forestier pour les pays du Bassin du Congo entre 2017 et 2021. Les lignes horizontales en pointillé correspondent au niveau d'intégrité de la période de référence (2018-2020), représentant l'objectif de la Déclaration de Glasgow pour stopper la dégradation de la terre (c'est-à-dire, plus aucune dégradation). Source : Évaluation de la déclaration sur les forêts (2022) Évaluation régionale 2022.



3.2.2 FACTEURS ACTUELS ET FUTURS DE PERTURBATION DE LA FORÊT

Les forêts du Bassin du Congo sont en grand danger en raison de divers facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation des forêts.²⁷ Les facteurs directs sont les activités humaines qui affectent directement l'environnement biophysique, telles que l'abattage des arbres pour l'agriculture ou la construction d'une infrastructure ou la surexploitation de la faune essentielle à la dispersion des semences et à d'autres fonctions importantes pour la santé de la forêt. Les facteurs indirects sont à l'origine des facteurs directs qui peuvent être groupés en trois catégories principales : démographique, économique et politique.²⁸

Le facteur de déforestation direct le plus important dans tous les pays du Bassin du Congo, excepté au Gabon, sont les activités de déboisement des petits agriculteurs.²⁹ Les petits agriculteurs ont représenté 84 % du total de la déforestation dans la région de 2000 à 2014. D'autres facteurs directs de déforestation sont dus à l'abattage industriel sélectif (9,5 %), aux incendies (3,8 %), au déboisement à grande échelle pour l'agriculture (1 %), à la construction (1,5 %) et à l'industrie minière (0,04 %). L'abattage industriel sélectif est particulièrement important au Gabon (avec 61 % de déforestation entre 2000 et 2014), en République du Congo (45,7 %) et au Cameroun (21,8 %).³⁰ Même si au regard de l'histoire l'agriculture extensive et l'industrie minière ne représentent qu'une petite part des facteurs de déforestation du Bassin du Congo, elles augmentent

de plus en plus et auront un très fort impact dans les années à venir.³¹ Cette région est particulièrement attrayante pour la culture extensive du palmier à huile qui est limitée par la disponibilité des terres et les réglementations dans d'autres régions (en particulier en Malaisie et en Indonésie) dont les climats et les conditions de sols sont similaires.³²

La demande croissante en produits forestiers sur les marchés locaux, régionaux, et internationaux est le principal facteur économique indirect source de déforestation dans le Bassin du Congo.³³ Contrairement aux autres régions, l'abattage dû à l'exploitation forestière officielle (c'est-à-dire pour l'industrie et l'exportation) dans le Bassin du Congo, n'a pas, jusqu'à présent, eu pour conséquence la diminution de la canopée en raison de l'abattage sélectif des espèces. L'abattage non officiel, au niveau artisanal et généralement dû au marché domestique, a généré plus de perte et de dégradation sur la forêt que l'exploitation officielle des forêts.³⁴ Les politiques sur les chaînes d'approvisionnement zéro déforestation dans les juridictions des consommateurs (par exemple, la Réglementation de l'UE sur les produits zéro déforestation) pourraient conduire à des activités non officielles d'exploitation de la forêt en déplaçant les exportations vers des marchés moins restrictifs plutôt que de conduire à des améliorations des pratiques de durabilité des forêts. Une tendance relativement récente à l'urbanisation dans les pays d'Afrique, y compris les pays du Bassin du Congo, augmente la demande des produits forestiers, tels que les aliments, le bois de construction et le bois de chauffage dans

les zones urbaines, en mettant une pression intolérable sur les ressources forestières.³⁵ On estime que, chaque année, Kinshasa à elle seule, nécessite 2,14 millions de tonnes de charbon de bois pour répondre à ses besoins en énergie.³⁶ L'urbanisation encourage le développement des infrastructures et donc la construction de routes à travers des forêts auparavant inaccessibles. Ces routes, une fois construites, favorisent d'autres sources de déforestation, telles que l'abattage.³⁷

La croissance de la population est un facteur indirect important avec de hauts niveaux de pauvreté et un manque de moyens de subsistance alternatifs durables. Selon des données récentes, le taux de croissance de la population de 2021 dans le Bassin du Congo a atteint 2,1 % au Gabon et en République centrafricaine, 2,3 % en République du Congo, 2,4 % en Guinée équatoriale, 2,6 %, au Cameroun et un impressionnant 3,2 % en République démocratique du Congo.³⁸ En RDC et en République centrafricaine, la déforestation et la dégradation de la forêt sont directement liées à la croissance de la population, les activités agricoles de subsistance s'étant étendues davantage aux forêts pour produire plus de nourriture.³⁹ La croissance de la population génère une demande plus importante en bois de chauffage et en charbon de bois qui sont les sources d'énergie principales de la région. Selon les prévisions de l'ONU de 2022, la population de la RDC à elle seule, pourrait dépasser les 200 millions en 2050 et 400 millions en 2100 ce qui la conduirait à être l'une des nations les plus peuplées

au monde.⁴⁰ Cette hausse de la population dans les années à venir, augmentera davantage la pression sur l'utilisation des ressources de la terre dans le Bassin du Congo, et éventuellement également dans d'autres régions du monde.⁴¹

L'un des risques majeurs concernant les forêts du Bassin du Congo et les forêts à haute intégrité, est la richesse en minerais de la région. Des minerais rares, tels que l'or, les diamants, l'uranium, l'aluminium, le cuivre, le fer, le titane, le cobalt et le coltan sont présents dans le Bassin du Congo. Ces minerais génèrent une forte demande de la part des pays développés et des économies émergentes (en particulier la Chine, les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et l'Inde) qu'ils utilisent dans plusieurs secteurs de l'économie (par exemple, l'automobile, l'aérospatial, les centrales nucléaires, les appareils électroniques). Ces minerais, pour certains, sont localisés en pleine forêt,⁴² avec un risque important que les mines et le développement des infrastructures conduisent à une déforestation du Bassin du Congo.⁴³

Les facteurs politiques et institutionnels sont des causes indirectes de la déforestation et de la dégradation de la forêt. Les difficultés de gouvernance qui mènent à la déforestation sont, entre autres, des cadres juridiques et des réglementations environnementales insuffisants, le faible niveau d'application des lois, le manque de coordination dans les secteurs politiques, le manque de transparence dans l'octroi des concessions forestières, l'insécurité et la concurrence des régimes fonciers.⁴⁴



SECTION 4

POLITIQUES DU BASSIN DU CONGO : LE DOUBLE ENJEU DE LA CONSERVATION DES FORETS ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les pays du Bassin du Congo sont confrontés à la difficulté de poursuivre leur développement économique tout en évitant d'emprunter des voies de développement non durables. Il s'agit donc d'utiliser les ressources des forêts de manière plus durable, tout en limitant la conversion des forêts. Les engagements pour l'atténuation du changement climatique et la conservation de la biodiversité prise par les six pays ne sont probablement pas réalisables sans changements des structures incitatives, et le support technique et financier de la communauté internationale.

4.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RESSOURCES NATURELLES

Les pays du Bassin du Congo sont confrontés à des niveaux de développement économique relativement faibles, mais à des degrés différents. Selon la Banque mondiale qui s'appuie sur le revenu national brut (RNB) par tête pour classer les pays dans quatre groupes de revenus, la République centrafricaine et la RDC sont des pays à faibles revenus, le Cameroun et la République du Congo sont des pays à revenus faibles-intermédiaires, et le Gabon et la Guinée équatoriale sont des pays à revenus intermédiaires-élevés.⁴⁵ La République centrafricaine et la RDC figurent également sur la liste des pays les moins développés de l'ONU.⁴⁶ L'insécurité alimentaire est un problème dans la région, avec des niveaux alarmants de malnutrition en

République centrafricaine, en RDC et en République du Congo.⁴⁷

Les plans de développement économiques nationaux montrent que les intentions de ces pays, pour devenir des acteurs économiques plus forts, s'appuient essentiellement sur les ressources basées sur l'utilisation des terres. Tous les plans prévoient l'expansion et l'intensification de l'agriculture, de la foresterie, des industries minières et des secteurs de l'infrastructure (Annexe, Tableau A-1). Bien que la nature riche en ressources de la région fournisse des opportunités de développement économique, le développement basé sur les ressources

comporte de grands risques pour l'intégrité des forêts et d'autres écosystèmes naturels.

La forêt et l'agriculture sont des secteurs explicitement ciblés dans les plans de développement économiques des quatre pays (Cameroun, RDC, Gabon, et la République du Congo). La République centrafricaine et la Guinée équatoriale ne fournissent pas de plans spécifiques (Annexe, Tableau A-1). Les plans nationaux des pays couvrent un certain nombre d'actions forestières, telles que la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, les activités d'exploitation industrielle des forêts et le renforcement des droits des régimes fonciers. La stratégie principale pour augmenter la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté est l'intensification et la modernisation de l'agriculture. L'augmentation de la productivité de l'agriculture améliorerait l'autosuffisance alimentaire et dynamiserait l'économie d'exportation, en approvisionnant le marché régional et international. Comme les petits agriculteurs sont la cause majeure de la déforestation dans le Bassin du Congo, l'agriculture intensive pourrait contribuer à réduire la pression de la croissance démographique sur les forêts. Cependant, l'industrialisation de l'agriculture peut aussi conduire à un trop grand déboisement, par exemple pour la culture du palmier à huile.⁴⁸

La prospection et l'exploitation du pétrole, du gaz et des minerais sont en première ligne des stratégies de développement des pays du Bassin du Congo. La Cameroun, le Gabon et la RDC, ont tous noté leur intention d'augmenter leurs activités pétrolières et gazières dans leurs plans nationaux respectifs de développement économique

(Annexe, Tableau A-1). Le gouvernement de la RDC est actuellement en train de vendre aux enchères des douzaines de concessions pétrolières et gazières à un prix de réserve estimé à plus de 600 milliards d'USD,⁴⁹ et couvrant 277 954 km², une superficie plus grande que le Royaume-Uni. Certaines des terres vendues aux enchères se chevauchent avec les aires protégées et les tourbières.⁵⁰ Le Cameroun et le Gabon se sont aussi engagés dans l'exploitation des minerais. La CDN du Cameroun indique que plus de 70 % des ressources minières du pays sont localisées dans les forêts. Le pays entend pourtant exploiter ces ressources, et ajoute tout simplement qu'il utilisera seulement les techniques les « moins dommageables pour les forêts ». De nombreuses études ont étayé les impacts négatifs sur l'environnement des activités d'extraction, qui impliquent un pourcentage supérieur de déforestation et de perte de biodiversité ainsi que la pollution de l'air et de l'eau.⁵¹ L'impact social négatif du secteur des industries d'extraction est également documenté parce que les activités industrielles intensives peuvent déstabiliser les moyens de subsistance traditionnels, exacerber les inégalités, et créer des conflits au sujet de la propriété foncière et des abus des droits de l'homme.⁵²

Le développement des infrastructures est également stratégique pour le développement du Bassin du Congo. Tous les pays ont dans leurs projets actuels l'intention d'agrandir, de construire et de moderniser leurs systèmes de transport, réseaux d'eau, centrales électriques et réseaux énergétiques (Annexe, Tableau A-1). Pourtant l'agrandissement du réseau routier implique un pourcentage de déforestation plus important dans le Bassin du Congo,⁵³ et la construction de centrales énergétiques a un impact négatif sur les écosystèmes naturels et la biodiversité.⁵⁴

de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. De plus, à la COP26, les six pays ont signé la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, en s'engageant à travailler ensemble pour stopper et inverser la tendance de perte de couvert forestier et de dégradation des terres d'ici à 2030, tout en assurant un développement durable et en favorisant la transformation rurale inclusive (Annexe, Tableau B-1).

Les secteurs d'utilisation des terres, des forêts et de l'agriculture sont au cœur des engagements d'atténuation pris par les pays du Bassin du Congo. Parallèlement à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, le développement d'une agriculture durable et à faibles émissions est l'une des actions clés pour l'atténuation du changement climatique. Comme l'agriculture est la cause majeure de déforestation dans la région, des mesures efficaces d'atténuation veilleront à ce que le développement de l'agriculture n'ait pas pour conséquence une plus grande déforestation. Ces solutions incluent la mise en place de stratégies nationales et territoriales de planification spatiale et de culture intensive des terres improductives et déjà déboisées. La CDN du Cameroun, par exemple, mentionne que le problème de sécurité alimentaire et de croissance démographique augmente la pression sur les ressources naturelles. Et pourtant, rien n'est expliqué sur la façon de résoudre ces deux problèmes.

Tous les pays du Bassin du Congo sont également membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (the Central African Forests Commission, ou COMIFAC).⁵⁵ COMIFAC est une institution spécialisée de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), une organisation économique régionale composée de 11 pays d'Afrique centrale, créée en 1983 pour la promotion de la coopération économique et l'intégration entre ses états membres. Créée en 1999, COMIFAC a pour objectif la protection de la biodiversité des forêts d'Afrique centrale, d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales, de promouvoir la gestion durable des forêts, et de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts (Annexe, Tableau B-1).

COMIFAC a développé un Plan de Convergence⁵⁶ qui sert de cadre de référence à la coordination de toutes les interventions autour de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale. La seconde édition du Plan de Convergence a été adoptée en 2014 et couvre la période de 2015 à 2025. Elle définit six domaines d'actions prioritaires : (i) harmonisation des politiques forestières et environnementales ; (ii) gestion et valorisation durable des ressources forestières ; (iii) conservation et utilisation durable de la diversité biologique ; (iv) lutte contre les effets du changement climatique et la désertification ; (v) amélioration de la participation du secteur forestier dans le développement socioéconomique ; et (vi) étude, mise en œuvre et opérationnalité des mécanismes de financement durable

pour la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers en Afrique centrale.

Selon les représentants officiels de la COMIFAC interviewés, bien que le Plan de convergence fournisse une feuille de route solide pour la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, il est limité en raison de l'absence d'un mécanisme de financement autonome pour sa mise en œuvre. COMIFAC dépend actuellement des fonds octroyés par les pays donateurs et également des capacités techniques d'organisations partenaires (ONGs internationales également). Bien que des études aient été conduites sur le développement d'un mécanisme de financement autonome pour le Plan de convergence (d'un montant estimé à 191 millions d'USD durant les années 2021 à 2025), le Sommet des Chefs d'Etats membres ne s'est pas réuni depuis 2014, ce qui a empêché la progression des choses. Il faut relever que les pays membres à travers les conseils de ministres, des groupes de travail climat, biodiversité, gouvernance forestière, financement du secteur forêt-environnement... se réunissent régulièrement.

En 2021, les États membres de COMIFAC ont adopté une « Déclaration d'engagement pour les forêts d'Afrique centrale et appel pour un financement équitable ».⁵⁷ Ils se sont engagés à faire ce qui est nécessaire pour préserver les forêts du Bassin du Congo et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente son soutien technique, financier et diplomatique aux membres de la COMIFAC. Cet appel « Fair deal » pour le Bassin du Congo a été favorisé par un mécanisme de participation multi-acteurs dirigé par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), une plateforme politique qui soutient les pays d'Afrique centrale pour remédier à la déforestation, protéger la biodiversité et la vie sauvage, promouvoir une gouvernance efficace des forêts, lutter contre le changement climatique et améliorer les conditions de vie des communautés locales (Annexe, Tableau B-1). L'adhésion au PFBC est ouvert aux États, aux institutions et organisations internationales, aux ONGs, aux institutions académiques et de recherche, et au secteur privé. Avec 125 membres, incluant tous les États membres de la COMIFAC, le PFBC est probablement aujourd'hui la plateforme politique multiacteurs la plus importante des forêts du Bassin du Congo.



Mine d'or dans la banlieue de Minkébé au Gabon © Michel Gunther / WWF

4.3 DIFFICULTÉS DE GOUVERNANCE DU BASSIN DU CONGO

Les pays du Bassin du Congo se caractérisent souvent par une faible gouvernance et sont particulièrement vulnérables aux crises financières ce qui les désignent comme des pays à haut risque aux yeux des investisseurs privés.⁵⁸ Les agences de notation des risques sur lesquelles les investisseurs s'appuient pour évaluer l'exposition de leurs investissements, classifient généralement ces pays dans la catégorie risque modéré à élevé.⁵⁹ Cela nuit particulièrement aux investissements écologiques qui requièrent généralement des investissements à plus long terme et à plus faible retour sur investissement. Le financement de l'action climatique et du carbone a des avantages à long terme au prix d'un retour d'investissement à court terme par rapport à d'autres types d'investissement. En général, les investissements dans l'action climatique et le carbone requièrent une stabilité à long terme. Si bien que les investisseurs disposés à prendre des risques élevés, ne sont pas attirés par les investissements pour la conservation des écosystèmes, qui renforcent la résilience et réduisent les émissions, ces projets ne présentant aucune certitude de profits et de retours sur investissement à long terme.⁶⁰

La mise en place de réglementations environnementales ambitieuses est souvent entravée par un manque de coordination politique, également entre les ministères d'un même pays. Le manque de coordination se traduit par le chevauchement d'une partie importante des aires protégées et des paysages forestiers intacts avec les concessions forestières, minières, pétrolières et gazières dans le Bassin du Congo.⁶¹ D'après les entretiens recueillis, il existe un grand besoin d'harmonisation des lois entre les différents secteurs (par exemple, l'énergie hydraulique et les forêts). Le développement de stratégies de développement durables à long terme requiert une approche globale de l'économie. Lorsqu'une approche économique globale est mise en place, les pays peuvent aligner les objectifs de conservation et de changement climatique avec leur budget national, et développer des plans concertés entre les différents ministères et utiliser l'ensemble des instruments politiques en synergie.⁶²

L'insécurité quant aux régimes fonciers est un problème très répandu dans les pays du Bassin du Congo. Un grand nombre de terres forestières sont assujetties au régime foncier coutumier (c'est-à-dire qu'elles

sont régies par des règles, des pratiques et des normes non écrites) souvent en concurrence avec d'autres régimes fonciers, tels que les aires protégées, les concessions forestières, les industries de l'extraction, et les projets d'infrastructure.⁶³ Le manque de clarté des droits fonciers, forestiers et du marché du carbone compliquent l'accès au financement et son déploiement sur le terrain. La RDC et la République du Congo ont mis en place des politiques et des lois qui reconnaissent et protègent les droits des peuples autochtones et les communautés locales. Le code de la forêt communautaire est en vigueur au Cameroun, Gabon, République du Congo, et RDC. D'autres lois et plans relatifs à la planification de l'utilisation de la terre sont en place ou en cours de développement.⁶⁴

Certains pays du Bassin du Congo (par exemple, la République centrafricaine et la RDC) ont vécu des décennies de violence et d'instabilité.⁶⁵ Ces faits constituent des difficultés pour les gouvernements s'efforçant de maintenir le contrôle sur leurs territoires, de protéger leurs populations, de promouvoir le développement économique et d'éliminer la pauvreté et les inégalités. Les gouvernements en faisant face à ces difficultés doivent aussi protéger et gérer les forêts. Par ailleurs, les conflits sont souvent affectés par la compétition entre les gouvernements pour les ressources naturelles, par les groupes armés et par la population.⁶⁶ En outre, nous savons que les mesures répressives pour la conservation des aires protégées déclenchent et aggravent parfois les conflits, en particulier dans les cas où elles limitent l'accès aux ressources à la population locale.⁶⁷

Les pays du Bassin du Congo ont une dette extérieure élevée et un espace budgétaire limité. La dette extérieure des pays du Bassin du Congo (exprimée en pourcentage de PIB) n'a pas cessé d'augmenter depuis 2010 en atteignant plus de 100 % du PIB de la République du Congo, et 66 % du PIB du Gabon (la dette dans les autres pays du Bassin du Congo, est restée, à ce jour au-dessous de 50 % du PIB).⁶⁸ La part des recettes annuelles consacrée au paiement de la dette extérieure est également particulièrement élevée dans certains pays (par exemple, plus de 20 % au Cameroun et au Gabon).⁶⁹ Ceci, associé aux efforts de lutte contre l'inflation, limite l'espace budgétaire des pays du Bassin du Congo. En d'autres termes, le gouvernement ne dispose que d'un petit budget pour augmenter les dépenses sans mettre en péril la viabilité des finances publiques.⁷⁰

SECTION 5

FINANCEMENT DANS LE BASSIN DU CONGO

5.1 SOUTIEN INTERNATIONAL AU BASSIN DU CONGO

Le double objectif de la croissance économique et de la conservation des forêts caractérise le contexte politique des pays du Bassin du Congo.

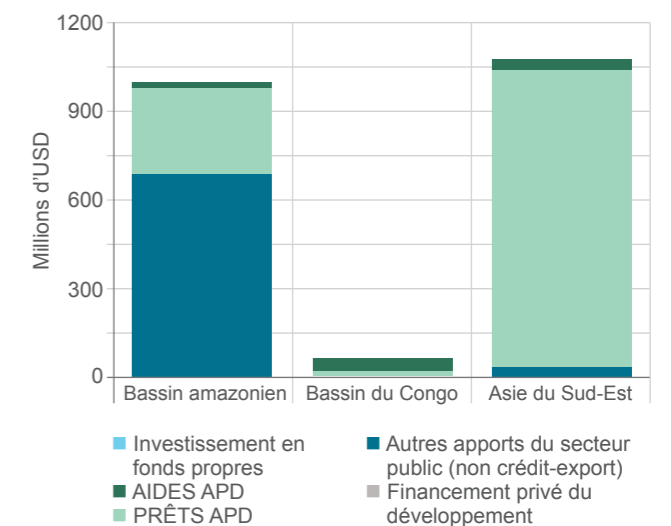
Les stratégies de croissance et de développement conduites par les gouvernements vont déterminer le sort des forêts de la région. La croissance verte doit assurer que les biens naturels puissent donner leur plein potentiel économique durablement.⁷¹ La définition du développement durable est que le développement puisse satisfaire aux besoins actuels sans compromettre les besoins des futures générations, en trouvant un équilibre entre croissance économique, inclusion sociale et protection environnementale.⁷² Alors que la croissance verte et le développement durable font partie de l'agenda politique des pays du Bassin du Congo, la stratégie de mise en pratique de ces objectifs fait défaut.

L'absence de stratégie pour la croissance verte limite les ressources financières et techniques. En l'absence d'aides financières et de soutien technique pour des plans de développement alternatifs, les pays du Bassin du Congo choisiront probablement de relancer la croissance économique grâce à l'utilisation non durable de leurs ressources, un plan que les pays hors de cette région ont déjà utilisé par le passé. Les flux financiers dans le Bassin du Congo doivent opérer des changements sur plusieurs dimensions. Ce processus doit être soutenu par une théorie globale de changement qui traite les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité, la déforestation et la dégradation des forêts tout en favorisant le développement économique.

Le financement pour le changement climatique et les forêts, reçu par le Bassin du Congo n'est pas en rapport avec ses besoins financiers et n'est pas représentatif non plus des services écosystémiques face au changement climatique que les forêts de la région fournissent. Même si le Bassin du Congo abrite la seconde plus grande région forestière au monde, le

financement pour la forêt et la protection environnementale est seulement de 4 % (40 millions d'USD entre 2017 et 2021) du montant reçu par le Bassin amazonien et l'Asie du Sud-Est (environ 1 milliard d'USD pour chaque région) pour la même période (Figure 3). De plus, les flux financiers dans le secteur de la forêt incluent le soutien aux activités de production du bois de construction, qui n'est pas forcément durable ni ne vise la conservation des forêts. Il est clair que les forêts du Bassin du Congo sont sous-financées. La plus grande part de flux financiers pour la forêt et le changement climatique dans le Bassin du Congo est fournie par les aides publiques au développement (APD, 68 %) et les prêts (24 %). Par contre, l'aide APD ne couvre qu'une part négligeable de l'aide dans les deux autres régions de forêts tropicales.

Figure 3: Financement ciblant la foresterie et la protection environnementale mondiale, reçu par trois régions à forte densité forestière entre 2017 et 2021. Source : OCDE base de données du système de notification des pays créanciers sur les activités d'aide (CRS).



L'accès à la finance internationale est l'un des points clés des CDN des pays du Bassin du Congo.

Le Table 2 définit, pour chacun des six pays les coûts des actions d'atténuation et d'adaptation planifiées dans leurs respectives CDN pour atteindre leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici à 2030. Les pays du Bassin du Congo espèrent recevoir des aides financières importantes des partenaires internationaux pour le financement des engagements pris dans leurs CDN. La République centrafricaine, par exemple, mentionne explicitement qu'elle attend de la part de la communauté internationale 84 % du total des 1,8 milliards d'USD nécessaires pour mettre en œuvre sa CDN. Pareillement, la RDC spécifie qu'elle ne financera que 2 % du total des 48,7 milliards d'USD nécessaires à la mise en œuvre de sa CDN.

Récemment, la communauté internationale a fait un certain nombre de promesses de financement en faveur des pays de l'Afrique centrale et des forêts du Bassin du Congo (Annexe, Tableau B-1). La COP26 a adopté notamment une Déclaration conjointe des donateurs pour le Bassin du Congo, signée par 11 pays donateurs et le Fonds Bezos pour la Terre.⁷³ Le PFBC a également proposé son « Fair Deal » pour la mobilisation de financements durables du changement climatique pour les pays du Bassin du Congo. Malgré l'impulsion politique de plus en plus grande et les promesses d'engagement financier et de financement, le financement reste insuffisant, il est difficile à allouer et lent à débloquer.

Tableau 2. Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici à 2030 comparés au scénario de maintien du statu quo (BAU), et du financement total nécessaires pour atteindre ces objectifs selon les CDN des pays du Bassin du Congo.

Pays	Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, comparé au scénario de maintien du statu quo (scénarios conditionnels)	Financement nécessaire (USD)
Cameroun	35 %	57,6 milliards
RCA	24 %	1,8 milliards
République du Congo	32 %	8,2 milliards
RDC	21 %	48,7 milliards
Gabon	Le Gabon s'est engagé inconditionnellement à respecter la neutralité carbone jusqu'en 2050 et au-delà provisoirement, le Gabon fera tous les efforts pour assurer une absorption nette du carbone d'au moins 100 millions de tonnes de CO ₂ par an après 2050.	Non spécifié. Il est fait mention de l'importance du financement du changement climatique et de l'accès aux marchés du carbone.
Guinée équatoriale	35 %	3,9 milliards

5.2 FEUILLE DE ROUTE POUR LA FINANCE VERTE DANS LE BASSIN DU CONGO

Atteindre le double objectif de la croissance économique et de la conservation des forêts requiert davantage de développement et d'autres moyens financiers de référence permettant l'alignement avec les objectifs du changement climatique et de la conservation. Ceci requiert une augmentation de la « finance verte » et l'abandon de la « finance grise » pour la « finance verte ». La finance grise désigne la finance qui n'a pas pour objectif d'avoir un effet positif sur les forêts, mais qui a le potentiel d'avoir un impact négatif sur les forêts. La finance verte désigne la finance qui est alignée sur les objectifs pour la conservation, la protection ou l'utilisation durable des forêts, c'est-à-dire des objectifs de préservation des forêts et de changement climatique.⁷⁴ Il s'agit d'un financement accompagné d'un objectif clairement mentionné d'atténuation du changement climatique dans le secteur forestier, du REDD+, de la conservation, et de l'utilisation durable de la forêt et de la terre. Les systèmes financiers traditionnels ciblent le développement par le biais d'une multitude de secteurs économiques appartenant généralement à la finance grise, qui valorise la mobilisation

de revenus à court-terme plutôt que des investissements stratégiques à long terme en capital humain et naturel.

Un grand nombre d'initiatives des pays du Bassin du Congo sont déjà soutenues par la finance verte et un certain nombre de nouvelles initiatives tente de mobiliser des capitaux supplémentaires. La plupart des financements pour la conservation et le changement climatique sont fournis sous la forme d'aides et de prêts à taux préférentiels par les pays donateurs et les institutions de développement bilatérales et multilatérales. Bien que limités dans cette région auparavant, les mécanismes du marché environnemental (par exemple, les marchés du carbone) gagnent du terrain. De plus, les mécanismes de financement mixte sont conçus pour la mobilisation de capitaux privés, en utilisant du capital public ou des sources philanthropiques afin de réduire le risque lié aux investissements du secteur privé (par exemple, en ayant recours à des garanties). Cette section fournit un résumé des initiatives existantes (Tableau 3) et émergentes des pays du Bassin du Congo (Tableau 4) qui ciblent la finance verte.

Tableau 3. Aperçu des initiatives existantes du Bassin du Congo qui ciblent un financement pour la conservation et le changement climatique Les liens de référence sont fournis en Annexe D.

Initiative	Étendue	Objectif	Financeurs	Stratégie de décaissement	Volume engagé (Milliard d'USD) ⁷⁵
Conservation et restauration de la forêt					
Fonds fiduciaire CAFI	Pays d'Afrique centrale	Conservation des forêts, changement climatique, développement	Neuf pays donateurs	Aides	0,72
Programme à Impact sur les paysages durables du bassin du Congo, FEM	Bassin du Congo	Conservation	FEM	Aides, prêts, garanties	0,06
Initiative pour la restauration du paysage forestier africain (AFR100)	Panafricain	Restauration du paysage forestier	BMZ, BMU, Sida, FEM, Banque mondiale et partenaires du secteur privé	Aides, prêts	1,40
TerraFund, AFR100	Panafricain	Restauration du paysage forestier	Huit organisations philanthropiques	Aides, prêts	0,05
&Green	Mondial	Éliminer la déforestation des chaînes d'approvisionnement	NCIFI, Unilever, FEM, FMO, Département BIS du Royaume-Uni, Fondation Ford	Aides, prêts, garanties	0,10
Païement pour des services écosystémiques (PES) et marchés du carbone					
Initiative des marchés du carbone pour l'Afrique (ACMI)	Régional	Atténuation du changement climatique	Multiple (donateurs publics et privés)	Engagements de marché préalable	n.a.
Coalition LEAF	Pays des forêts tropicales	Atténuation du changement climatique (en diminuant la déforestation)	Gouvernements donateurs, corporations	PES, marchés de l'environnement	1,50
Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)	Pays en développement	Atténuation du changement climatique (en diminuant la déforestation)	15 pays industrialisés, BP plc, The Nature Conservancy	PES, financement en fonction des résultats, marchés de l'environnement	1,30
Forest Investment Program (FIP), CIF	Pays en développement	Conservation des forêts, changement climatique, développement	Huit pays industrialisés	Aides, prêts	1,02
Initiatives REDD+ (diverses)	Mondial	Atténuation du changement climatique (en diminuant la déforestation)	Donateurs	Aides, paiements basés sur les résultats, PED	n.a.
Marchés volontaires du carbone	Mondial	Atténuation du changement climatique	Secteur privé	PES, marchés de l'environnement	0,66 (2022)

Initiative	Étendue	Objectif	Financeurs	Stratégie de décaissement	Volume engagé (Milliard d'USD) ⁷⁵
Aires protégées					
Legacy Landscapes Fund (LLF)	Amérique Latine, Afrique, Asie	Conservation des aires protégées	BMZ, AFD, organisations philanthropiques, partenaires du secteur privé	Aides	0,10
Advancing Implementation and Finance (AIF) pour le Bassin du Congo	Bassin du Congo	Conserver et restaurer la nature	Fonds Bezos pour la Terre	Aides	0,16
Financement des aires protégées	Bassin du Congo	Conservation	Multiple (par exemple, FEM, KfW, UE)	Aides	n.a.
Gestion des aires protégées	Régional	Conservation des forêts et de la biodiversité	Multiple (par exemple, African Wildlife Foundation, WWF, WCS, African Parks)	Aides	n.a.
Programme pour les aires clés de biodiversité	Mondial	Conservation de la biodiversité	Multiple	Aides	n.a.

Le fonds fiduciaire le plus important pour la conservation en place dans la région, est l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Fondée en 2015, CAFI dispose d'un capital de 718 millions d'USD. Elle est soutenue par un groupe de donateurs (la Belgique, l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la République de Corée, la Suède et le Royaume-Uni) pour le développement et la mise en œuvre des politiques et des pratiques de gestion durable des forêts dans la région. CAFI prend en charge les investissements directs et fournit le financement en fonction de la progression des étapes politiques réalisées, définies dans les lettres d'intention, et validées par les pays bénéficiaires. Parmi les initiatives existantes, CAFI est perçue par les parties prenantes interviewées comme ayant le plus grand potentiel parce qu'elle (i) renforce les engagements de l'Afrique centrale et des pays donateurs en combinant allocation financière et une plateforme de négociation politique, (ii) elle dispose d'une solide structure de gouvernance, avec des fonctions claires, des responsabilités et des cycles de mise en place des projets, (iii) ses mécanismes d'allocation de financement sont bien équilibrés entre conditionnalité (c'est-à-dire les fonds alloués si les résultats sont démontrés sur le terrain) et concessionnalité (c'est-à-dire pouvant concilier les besoins et les priorités du Bassin du Congo) ; et (iv) elle est flexible en termes d'échelle, du national au régional et

au local. Cependant, certains partenaires perçoivent CAFI comme étant trop dominée par les donateurs, et regrettent qu'elle n'ait pas un programme pour financer la société civile locale et les principales initiatives du secteur privé. Pour enrayer cette limite de flexibilité en ce qui concerne la fourniture d'un financement autre que dépendant des aides, CAFI est en train de mettre en place des mécanismes de financement mixte innovants en collaboration avec d'autres partenaires.

Les autres initiatives qui financent la conservation sont modestes, font peu pour favoriser le développement durable global ou ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités de la région. L'Initiative pour la restauration du paysage forestier africain (AFR100), par exemple, est une initiative panafricaine dont le financement s'élève à 1,4 milliard d'USD, mais elle est limitée aux activités de restauration. Le Legacy Landscapes Fund (LLF), qui est financé par 0,1 milliard d'USD (alloué à 7 projets sur 15 ans) est limité aux aires protégées. Il existe plusieurs programmes soutenant les aires protégées souvent dépendant du support d'ONGs internationales ou d'ingénieurs. Même si ces fonds peuvent être utilisés pour assurer la protection des aires de conservation de grande valeur, ils font peu pour faciliter le développement durable global dans la région.

Il existe aussi des initiatives pour l'établissement des programmes juridictionnels REDD+ dans la région. Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) est un partenariat mondial administré par la Banque mondiale qui se propose de piloter les paiements en fonction des résultats obtenus par les pays qui ont progressé grâce à la préparation et la mise en œuvre du REDD+, et qui ont atteint des réductions d'émissions qui ont pu être vérifiées dans le secteur de leur forêt. Bien que tous les pays du Bassin du Congo, excepté la Guinée équatoriale participent au FCPF, seules la RDC (2018) et la République du Congo (2021) ont signé des accords de paiement pour la réduction des émissions (ERPAs) dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), respectivement en 2018 et en 2021. Les autres pays ont accès seulement au Fonds de préparation du FCPF, qui fournit des aides et une assistance technique aux pays qui se préparent pour la mise en route des programmes REDD+.

La programme d'investissement forestier (PIF)⁷⁶ a pour objectif de financer les forêts, l'atténuation du changement climatique, et le développement. Fondé en 2009, le PIF est un programme du Fonds stratégique pour le climat dans le cadre du Fonds d'investissement pour le climat de la Banque mondiale, qui soutient les gouvernements, les parties prenantes professionnelles et communautaires dans les pays partenaires, en fournissant des aides et des prêts à des taux bas d'intérêts afin de participer aux efforts de mise en œuvre du REDD+. Le Cameroun, la République du Congo et la RDC participent à ce programme. Alors que le PIF inclut dans la liste de ces objectifs le développement, il agit selon la logique du REDD+ pour le financement de projets ou de programmes réduisant les émissions de gaz à effet de serre émanant de la déforestation et de la dégradation de la forêt, et il est donc limité au financement qu'il peut apporter aux juridictions avec de faibles taux de déforestation.

La coalition LEAF est le partenariat unique public-privé axé sur l'arrêt de la déforestation tropicale visant à mobiliser un financement privé pour les programmes juridictionnels du REDD+. LEAF a déjà signé un ERPA dans la région du Bassin du Congo. Cependant en 2019, le Gabon a conclu un accord avec l'Initiative Internationale pour le Climat et les Forêts de Norvège (NICFI), l'un des leaders de LEAF pour un total de 150 millions d'USD sur 10 ans.⁷⁷

De plus en plus d'efforts sont faits pour attirer les investissements privés vers la conservation des forêts, le financement mixte et les mécanismes du marché du carbone. Ceci implique que CAFI, &Green, et TerraFund créent un « Forest bond » (obligation forestière). Durant la COP27, CAFI et &Green ont annoncé

la création d'une obligation forestière afin de soutenir la promesse des donateurs de la COP26 envers le Bassin du Congo.⁷⁸ La garantie sera administrée par CAFI et le Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF) qui agit en tant qu'agent d'investissement. CAFI habilitera &Green pour qu'elle fournisse des prêts à risques réduits aux sociétés qui promettent de ne pas participer à la déforestation. Le fonds TerraFund pour les paysages de l'AFR100 (TerraFund) combine un financement privé et public pour le financement de la restauration de la terre dans 27 pays africains, tels que le Cameroun, la RCA, la RDC et la République du Congo.

Les marchés privés du carbone ont attiré quelques investissements dans la région, mais ils ne sont pas à la hauteur de leur potentiel. Les pays du Bassin du Congo ont un potentiel d'atténuation important, inexploité, et rentable en termes de solutions basées sur la nature⁷⁹ qui pourrait être exploité pour les marchés du carbone. Dans tous les pays du Bassin du Congo, il existe 15 projets forestiers enregistrés ou qui attendent d'être enregistrés dans le Verified Carbon Standard (VCS), qui a certifié, depuis 2009, 33 millions de tonnes de réductions et d'élimination de carbone dans le Bassin du Congo.

Les dernières initiatives testent de nouvelles modalités de paiement basées sur les résultats pour soutenir les programmes à impact sur les paysages durables (Tableau 4). Le Partenariat des leaders pour les forêts et le climat (FCLP) lancé à la COP27, a commencé à concevoir des plateformes-pays spécifiques pour les forêts, la nature et le climat de soutien technique, financier et diplomatique pour la mise en place des objectifs de changement climatique nationaux. Le nouveau fonds de la Banque mondiale, le partenariat SCALE pour la réduction des émissions et l'action climatique regroupera les financements et les allouera aux programmes sectoriel et juridictionnel ayant le plus fort impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à des solutions climatiques naturelles, des solutions d'infrastructures durables, et des solutions fiscales et financières qui soutiennent des transitions justes et inclusives. Nature+ Accelerator Fund, se propose de construire un portefeuille d'investissement avec les marchés environnementaux émergents, tels que le carbone bleu ou biochar et un paiement pour des mécanismes de services écosystémiques (PES) comme les crédits certifiés pour la conservation de la biodiversité, pour l'eau ou le plastique. Bien que de tels programmes et d'autres programmes soutiennent les objectifs de développement du Bassin du Congo, ils ont une envergure mondiale et on ne sait pas quels vont être leurs bienfaits sur la région.

Tableau 4: Aperçu des initiatives émergentes qui ciblent un financement potentiel pour la conservation et le changement climatique du Bassin du Congo. Les liens de référence sont fournis en Annexe D.

Initiative	Étendue	Objectif	Financeurs	Stratégie de décaissement	Volume engagé ⁸⁰
Initiatives multilatérales et publiques					
Plateformes-pays pour les forêts, la nature et le climat	Les pays en développement avec une importante surface forestière	Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres	Divers (soutien du FCLP aux gouvernements et au secteur privé)	Investissement privés et publics	n.a.
Partenariat pour la conservation positive (Le plan de Libreville)	Les pays en développement avec une importante surface forestière	Conservation	France, Conservation Internationale, la Fondation de la famille Walton	PES (certificats biodiversité), marchés environnementaux, investissements privés	0,10 milliard d'euros
Partenariat pour la réduction des émissions et l'action climatique (SCALE)	Mondial	Atténuation du changement climatique	Banque mondiale	Financement basé sur les résultats, assistance technique	5 milliards d'USD
Fonds impact carbone WALD	Mondial	Atténuation du changement climatique	KfW	Marchés environnementaux, assistance technique	n.a.
Nature+ Accelerator Fund	Mondial	Conservation, restauration, agriculture, innovation portant sur les terres	FEM, CAFI, secteur privé (géré par Mirova)	Aides, assistance technique, prêts, titres de propriété	0,20 milliard d'USD
Garanties de bonne exécution relatives à la forêt	Bassin du Congo	Investissements dans la croissance verte	CAFI, &Green, UNCDF	Prêts à risques réduits	0,12 milliards d'USD
Fonds bleu pour le Bassin du Congo	Bassin du Congo	Conservation de la biodiversité	16 pays d'Afrique centrale	n.a.	n.a.
International Finance Facility for Forests (IFFFor)	Mondial	Conservation, restauration, atténuation du changement climatique	Donateurs multiples	PES	n.a.
Fonds pour le cadre mondial de la biodiversité	Mondial	Conservation de la biodiversité	FEM, Banque mondiale	n.a.	0,20 milliard d'USD
Initiatives privées					
Enduring Earth	Mondial	Conservation	The Nature Conservancy, The Pew Charitable Trusts, WWF et ZOMALAB, le bureau familial de Ben et de Lucy Ana Walton	Project Finance for Permanence (PFP)	n.a.

Marchés environnementaux					
Éliminations de carbone dans les forêts à haute intégrité (HIFOR)	Pays des forêts tropicales	Conservation des forêts	Secteur privé, gouvernements (espérés)	PES, marchés de l'environnement	n.a.
Certificats de biodiversité (divers)	Mondial	Conservation de la biodiversité	Secteur privé	PES, marchés de l'environnement	n.a.
EQX Biome	RDC	Conservation de la biodiversité	Secteur privé	PES, marchés de l'environnement	0,40 milliard d'USD

5.3 POTENTIELS ET LIMITES DES APPROCHES DE FINANCEMENT ACTUELLES

5.3.1 LA FINANCE VERTE EST INSUFFISANTE ET DOIT ÊTRE DÉVELOPPÉE

La demande de financement des forêts du Bassin du Congo est proportionnelle aux services environnementaux fournis. Le « Fair deal » prôné par le PFBC estime que les forêts du Bassin du Congo doivent recevoir cinq pour cent du financement climatique mondial. En supposant que le Fonds vert pour le climat tienne sa promesse globale de 100 milliards d'USD par an pour le financement du climat, le PFBC tente de lever 5 milliards d'USD pour les pays de Bassin du Congo.⁸¹ Les promesses faites par les pays donateurs à la COP26 à travers la Déclaration conjointe des donateurs pour le Bassin du Congo totalisent 1,5 milliard d'USD entre 2021 et 2025 (c'est-à-dire 300 millions par an). COMIFAC estime que 191 millions d'USD sont nécessaires de 2021 à 2025 seulement pour réaliser les réformes politiques prévues dans son Plan de convergence. Des investissements plus importants seront nécessaires pour la mise en œuvre de ces politiques.⁸²

Cependant, les promesses ne peuvent être tenues que si les politiques et les circuits d'investissement sont prêts à être financés. Certains pays ont une capacité limitée à attirer les financements internationaux ce qui limite l'allocation et le décaissement des fonds disponibles. Jusqu'à présent le niveau de financement pour la conservation dans le Bassin du Congo reste bien en deçà des promesses. L'initiative la plus prometteuse dans la région, CAFI, a décaissé 443 millions d'USD de 2015 à 2022 (c'est-à-dire, 55 millions d'USD par an en moyenne), seulement près de la moitié du montant engagé par les donateurs du CAFI.⁸³ Le PIF est actuellement l'autre initiative qui décaisse un financement conséquent de 190 millions d'USD en RDC et en République du Congo.⁸⁴ Le FCPF,

de 2010 à 2022 a alloué 31,4 millions d'USD aux cinq pays du Bassin du Congo participant par le biais de son Readiness Fund, et 96,8 millions d'USD à la RDC et à la République du Congo par le biais de son Fonds carbone.⁸⁵ Le financement grâce aux APD pour le climat, l'environnement et les forêts a fourni moins de 1 million d'USD par an entre 2017 et 2021.⁸⁶

Le financement public à lui seul n'est pas suffisant, et la tendance à pousser les investissements du secteur privé est très présente dans le Bassin du Congo. Le travail de CAFI avec &Green est un exemple significatif de projets pouvant faire l'objet d'investissements qui sont qualifiés pour les prêts à risques réduits, et qui s'engagent à ne pas contribuer à la déforestation. De nombreux efforts pour évaluer la biodiversité et les forêts à haute intégrité tentent de mobiliser les fonds privés directement dans la conservation des forêts de la région. Néanmoins, toutes les opportunités d'investissement pour les acteurs privés qui s'intéressent aux objectifs de conservation sont limitées, et des investissements considérables pour les projets en cours de développement sont nécessaires tout comme des fonds à l'échelle des besoins.

5.3.2 LA FINANCE GRISE DOIT ÊTRE VERTE

La conservation et le développement sont les deux côtés d'une même pièce, mais souvent ces deux sujets ne sont pas traités ensemble. Les pays du Bassin du Congo rencontrent des difficultés de développement et devraient prendre en compte les coûts de la conservation dans le cadre de la planification intégrée pour le développement. En conséquence, les programmes de conservation devraient encourager les filières de développement qui proposent une alternative d'exploitation de la terre et des ressources naturelles. Seules trois initiatives (CAFI, PIF et &Green),

parmi celles qui ont été évaluées, ciblent explicitement à la fois la conservation et le développement. CAFI, PIF et &Green savent que la déforestation ne peut être ralentie ou stoppée que si les facteurs socioéconomiques sont pris en compte (section 3) et grâce à l'élaboration de stratégies efficaces pour le développement durable (section 4). Les autres initiatives de finance verte évaluées ont des objectifs indépendants d'atténuation du climat (par exemple, les marchés du carbone), la conservation de la forêt et de la biodiversité (par exemple, le Programme à impact sur les paysages durables du Bassin du Congo) ou la restauration de la terre (par exemple, LLF).

Les institutions chargées du développement et les marchés de la dette doivent tenir compte de la conservation dans leurs programmes de financement.

Le financement du développement dans le Bassin du Congo n'accorde pas suffisamment d'importance à la conservation de la forêt et de la biodiversité ou du changement climatique. Le Contrat de désendettement et de développement (C2D)^{87,88} fournit un exemple intéressant à cet effet. Mis en place par le gouvernement français comme un swap sur les dettes pour les pays très endettés, il est utilisé pour financer les programmes de réduction de la pauvreté dans 18 pays éligibles, tels que le Cameroun, la République du Congo, et la RDC. Cependant, la plupart des ressources du C2D ont été allouées aux infrastructures, à l'éducation et à la santé et seulement une petite fraction à la gestion des ressources naturelles. Pareillement, l'Agence multilatérale de garantie des investissements favorise les investissements transfrontaliers dans les pays en développement en fournissant des instruments de garantie aux investisseurs et aux prêteurs. Or, les 52 projets financés dans les pays du Bassin du Congo couvrent les infrastructures (par exemple, le projet d'autoroute transgabonaise), l'énergie et l'extraction minière. Aucun projet ne finance le secteur forestier.⁸⁹

La finance verte est éclipsée par la finance grise qui devrait être réorientée. Alors que le financement de la conservation reste sous-utilisé, de trop nombreux financements sont encore accordés à des activités qui induisent directement ou indirectement la destruction ou la dégradation des forêts. Globalement, la finance grise du secteur public prévaut sur la finance verte du secteur public selon un ratio de plus de 10 :1.⁹⁰ Le financement pour le changement climatique, l'environnement et les forêts s'élève seulement à 0,3 % du total du financement international du secteur public pour les pays du Bassin du Congo, une part encore plus petite que pour les autres régions tropicales à forte densité forestière pour lesquelles la part de financement international du secteur public pour les forêts atteint 3 %.⁹¹ Pour préserver les forêts, il est par conséquent non seulement essentiel de lever de nouvelles sources de financement, mais aussi de réorienter les flux financiers, en particulier ceux qui conduisent potentiellement à la perte de couvert forestier. Ceci servira au double objectif d'amélioration de l'accès et d'efficacité de la finance verte. Aussi longtemps que la finance verte restera peu utilisée, il est improbable que les forêts du Bassin du Congo puissent être protégées sur le long terme.

Les forêts ne peuvent pas être protégées seulement par les mesures de conservation. Au lieu de cela, leur valeur doit être reconnue par les systèmes financiers souverains comme un bien public utile au monde entier. La redéfinition de la valeur des forêts est très importante pour atteindre les objectifs de changement climatique, de conservation, et de développement dans le Bassin du Congo.

5.3.3 LES PROGRAMMES DOIVENT ÊTRE ADAPTÉS AUX CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES DES PAYS DU BASSIN DU CONGO.

Les pays du Bassin du Congo sont confrontés à des obstacles spécifiques qui requièrent des programmes sur mesure. Comparativement, les circuits et les instruments de financement mondiaux ont plutôt de petits portefeuilles dans le Bassin du Congo. Les financements qui requièrent des institutions stables, des systèmes de gestion financière solides ou des portefeuilles d'investissement bancables ne sont pas avantageux pour le Bassin du Congo comparé aux autres régions à forêt tropicale. Il est par conséquent essentiel pour les financeurs du secteur public de tenir compte des limites institutionnelles de la région, de concevoir des circuits de financement sur mesure (comme CAFI) et de veiller à ce que les objectifs mondiaux de conservation soient pris en compte dans le financement du développement.

Les défaillances de la gouvernance et les conditions économiques instables des pays du Bassin du Congo constituent des obstacles majeurs à l'expansion du financement, à cause du haut risque qui pèse le retour sur investissement pour les investisseurs. Les pays à haut risque en raison de défaillances de gouvernance et de conditions économiques sont peu attirants pour les investisseurs privés qui attendent des retours financiers qui présentent un risque faible ou modéré. Même lorsque les investisseurs sont préparés à prendre des risques plus élevés, ils sont souvent incapables d'évaluer les risques spécifiques des pays du Bassin du Congo. Il est donc essentiel que les fonds publics soient utilisés pour réduire les risques d'investissement spécifiques dans la région (par exemple, en proposant des garanties ou des prêts à taux préférentiels) et qu'ils soutiennent le développement des projets bancables.

Par exemple, les pays du Bassin du Congo n'ont tiré jusqu'à présent que des avantages limités des programmes juridictionnels du REDD+. En tenant compte des demandes institutionnelles, financières et de capacité considérable émanant des programmes juridictionnels et des retours limités qu'ils offrent pour les régions à forte densité forestière et à faible déforestation, les programmes juridictionnels REDD+ sont confrontés à des obstacles importants de mise en place dans la région. Pour que les marchés environnementaux fonctionnent, les différentes modalités de financement doivent être prises en considération et utilisées stratégiquement au vu des circonstances spécifiques de la région.

5.4 STRATÉGIES DE MOBILISATION DU FINANCEMENT POUR LE BASSIN DU CONGO

La mobilisation de la finance internationale implique d'assurer que les donateurs et les investisseurs s'engagent à fournir des volumes financiers suffisants pour atteindre les objectifs ciblés dans les pays en développement. La mobilisation du financement international requiert de mettre à l'échelle le financement public et privé. Mobiliser la finance publique requiert une forte volonté et un fort engagement de la part des donateurs et des destinataires. La mobilisation de la finance privée requiert un profil risque/retour attractif pour les investisseurs commerciaux.

Les nouvelles approches doivent surmonter la dette structurelle élevée et les obstacles dus à une faible gouvernance des pays du Bassin du Congo. Les initiatives qui ne ciblent que la conservation des forêts ne seront pas suffisantes pour abolir ces barrières, ni pour assurer un développement durable à long terme. Une révision de la finance publique est nécessaire et devrait être complétée par la mobilisation de la finance privée au moyen de solutions de financement mixtes et fondées sur le marché. Dans l'optique d'augmenter l'espace budgétaire des pays du Bassin du Congo pour la protection des forêts et le développement durable, le financement public et les investisseurs internationaux doivent reconnaître la valeur des écosystèmes du Bassin du Congo.

Il existe trois domaines principaux qui nécessitent d'être abordés pour que le financement du Bassin du Congo soit suffisant et efficace :



En raison de la fragilité particulière de la région, le financement public international est à même de demeurer une source essentielle de financement pour le Bassin du Congo, mais requiert une profonde révision. Le financement international comprend des fonds des gouvernements (levés à partir des impôts et autres revenus fiscaux) utilisés pour soutenir les pays en développement pour encourager leur développement économique et le bien-être (par exemple, l'aide publique au développement). Dernièrement, le champ d'application du financement public international s'est étendu pour couvrir le financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique (c'est-à-dire le financement public du climat) et les objectifs de développement durable (SDGs). Comparé aux autres types de financement, le financement public international fournit un financement à long terme aux pays en développement, qui est crucial pour faire face aux difficultés structurelles. Le financement public a également le pouvoir d'influencer sur les politiques et les réformes, et donc d'aider à surmonter certaines barrières politiques. Le financement public international peut être revu afin d'être plus efficace pour le Bassin du Congo en liant les mesures incitatives des investissements à long terme à une évaluation budgétaire pour les forêts du Bassin du Congo. Ceci permettrait aux pays de bénéficier d'un prêt concessionnel supplémentaire.



Les politiques publiques doivent faciliter l'investissement privé à travers des mécanismes de financement mixte. Le financement mixte est une stratégie financière qui utilise le capital public ou les sources philanthropiques pour attirer et dynamiser les investissements du secteur privé pour les projets qui contribuent au développement durable dans les pays en développement ou à revenus intermédiaires. L'investissement privé est essentiel pour le développement économique de la région du Bassin du Congo. Les politiques et le financement publics sont à même de réduire le risque lié aux investissements proposés, et de poser une condition de financement sans déforestation. Les instruments de financement mixte, tels que les garanties ou les obligations, peuvent contribuer à la mobilisation d'investissements privés. La future obligation &Green-CAFI est un exemple d'effort de canalisation du financement privé pour des projets qui promeuvent l'utilisation durable de la terre et les chaînes d'approvisionnement. Cependant, et par-dessus tout, les instruments qui soutiennent les investissements privés (pour la non-déforestation) dans la région sont peu nombreux et limités. Pour attirer les financements privés, les dirigeants politiques sont encouragés à concevoir des instruments de garantie et de dette qui imposent la conservation des forêts comme condition indispensable pour être éligible à l'investissement.



Les mesures publiques devraient contribuer à mobiliser le financement basé sur le marché pour obtenir des résultats environnementaux. Le financement basé sur le marché utilise des instruments économiques pour atteindre des objectifs économiques spécifiques. Il utilise des prix et autres variables économiques pour réduire ou estimer les impacts négatifs sur l'environnement ou encourager les impacts positifs. Des régimes de marché peuvent être établis par un régulateur ou d'après une participation volontaire, c'est-à-dire qu'ils peuvent inclure des sources publiques et privées. Même si ce n'est pas la panacée, les marchés du carbone peuvent contribuer à donner de la valeur aux forêts. Les projets de carbone forestier (par exemple, REDD+/ afforestation, reforestation et revégétalisation) et les programmes juridictionnels REDD+ tiennent leur promesse, en particulier s'ils sont combinés avec des mécanismes de marchés émergents qui valorisent la biodiversité ou les forêts à haute intégrité (par exemple, Wildlife Conservation Society's (WCS) et les unités de High Integrity Forest Removal (HIFOR)). Les pays doivent être soutenus dans leurs tentatives d'utilisation stratégique des marchés. En association avec les titres de dette (par exemple, les obligations), de tels marchés peuvent encore être développés.

De multiples stratégies sont nécessaires pour la mobilisation et l'accroissement du financement public international dans le Bassin du Congo. Ces stratégies vont au-delà des sources traditionnelles de financement public. Les stratégies clés suivantes ont été identifiées pour la mobilisation du financement du Bassin du Congo.

Réformer les banques multilatérales de développement et leurs instruments pour s'engager à agir sur les difficultés mondiales relatives au climat, à la biodiversité et au développement.⁹³ Réformer le financement multilatéral peut augmenter le financement du climat pour les pays en développement.⁹⁴ Les réformes peuvent être matérialisées, par exemple, par des facilités de crédit étendues (c'est-à-dire l'aide financière aux pays connaissant des problèmes de balance des paiements prolongés),⁹⁵ une plus grande utilisation des assurances et des garanties sur les produits pour protéger les investisseurs des hauts risques, et l'émission de nouveaux instruments d'une durée plus longue (le terme des prêts ou des crédits) qui peuvent générer des financements supplémentaires (voir, par exemple, l'initiative Bridgetown⁹⁶).

Revoir la future utilisation de la facilité élargie de crédit (FEC) pour le climat. La FEC est une réserve internationale créée par le Fonds monétaire International (FMI) pour compléter les réserves officielles des pays membres. En accordant des FECs aux pays qui sont dans l'urgence climatique, les FECs peuvent servir de réserves pour le climat. Les FECs peuvent aussi être utilisées pour augmenter les réserves, pour des questions de budget ou pour réduire la dette publique du FMI (également proposé par l'initiative Bridgetown⁹⁷).

Réformer le cadre de la gestion financière et de la dette des pays. Réformer l'architecture financière internationale et la manière d'évaluer la stabilité financière peut augmenter de manière significative l'espace financier des pays. La réforme doit cibler les pratiques du FMI. Elle requiert une impulsion politique importante pour sa mise en œuvre. Cependant, l'initiative Bridgetown, dirigée par la Présidente de la Barbade, a déjà donné une telle impulsion et les propositions des pays du Bassin du Congo pourraient orienter ou compléter les propositions de réforme.

Restructurer et soulager la dette. Le poids excessif de la dette extérieure est un obstacle majeur à la possibilité de mobiliser des ressources financières pour le développement, étant donné que de larges quantités du financement public sont utilisées pour rembourser la dette extérieure. Différentes stratégies de restructuration et d'annulation de la dette ont été utilisées récemment. Il s'agit notamment de la suspension temporaire des paiements officiels de la dette, d'établir le Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette, afin d'aider les pays à restructurer leurs dettes et à faire face à l'insolvabilité et aux accords d'échange dette-nature. La restructuration de la dette pourrait requérir l'accord de l'investisseur ou du créancier.

Drainer de nouvelles sources de financement. À long terme, les pays doivent envisager d'explorer toutes les nouvelles sources de financement pour venir en aide aux pays du Bassin du Congo et relever, de manière générale, le financement du climat avec des instruments qui sont usuellement conçus pour les économies développées. De telles ressources peuvent inclure des revenus provenant de la vente aux enchères des quotas d'émission de GES sur le marché, des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (c'est-à-dire le paiement d'une redevance sur les importations de marchandises à forte intensité de carbone, pour traiter les disparités de tarification entre les pays),⁹⁸ et la réaffectation des subventions nuisibles au changement climatique.⁹⁹ De nouvelles taxes portant sur le secteur financier ont également été proposées pour lever des fonds pour le financement du climat. Par exemple, la taxe Tobin,¹⁰⁰ sur l'ensemble des transactions financières prélevée sur la valeur de nombreux types de transactions financières, et une taxe sur les activités financières prélevée sur la somme des revenus et profits des institutions financières.¹⁰¹

En raison de ressources publiques internationales limitées, le financement mixte est crucial pour l'identification de nouveaux modèles d'investissement pour la conservation, et le déblocage d'autres capitaux privés. En particulier dans les pays les moins avancés, la mobilisation du financement privé mixte, a, jusqu'à présent, été à la traîne.¹⁰² Ceci est dû à la tendance du financement mixte qui se concentre sur les projets les moins coûteux et à moindres risques avec une solide analyse de rentabilisation (par exemple, infrastructure et énergie).¹⁰³ Et met en difficulté la montée du financement mixte pour la conservation dans les pays en développement, caractérisé par des retours peu élevés et des profils à hauts risques.

Les approches suivantes sont des opportunités prometteuses de développer le financement mixte dans le Bassin du Congo :

Améliorer l'emprunt obligataire pour le développement. Les instruments obligataires (par exemple, les projets de financement obligataires) proposent des investissements à grande échelle et à long terme qui sont gérés et détenus par les pays eux-mêmes. Les obligations forestières peuvent procurer une alternative aux obligations souveraines si elles peuvent être remboursées avec des biens environnementaux (tels que les certificats biodiversité ou les unités HIFOR).

Utiliser les garanties stratégiquement. Les garanties telles que les engagements des gouvernements des pays donateurs ou des institutions financières publiques peuvent constituer un mécanisme efficace d'atténuation des risques, qui peut catalyser l'influx des capitaux privés dans les projets d'atténuation et d'adaptation du climat dans les pays en développement.

Les marchés environnementaux peuvent mobiliser d'autres financements privés. Jusqu'à présent, seulement un petit nombre de projets de marchés volontaires du carbone (par exemple, REDD+, afforestation et reforestation, gestion améliorée des forêts) sont menés à bien dans le Bassin du Congo. Pourtant, plusieurs acteurs dans la région ont souligné les avantages de la mobilisation de financements par le biais des marchés du carbone et environnementaux. Compte tenu du potentiel inexploité des mesures d'atténuation rentables contenues dans les solutions fondées sur la nature, des fonds importants pourraient être mobilisés en utilisant les mécanismes du marché. D'autres opportunités sont proposées par les mécanismes fondés sur le marché qui valorisent les services écosystémiques (par exemple, les prélèvements de carbone, les stocks de carbone et la biodiversité) des forêts à haute intégrité.

Cette section 6 présente six propositions pour la mobilisation de financements internationaux publics et privés pour le Bassin du Congo.

SECTION 6

STRATÉGIES DE MOBILISATION DU FINANCEMENT POUR LE BASSIN DU CONGO

Cette section présente un portefeuille de solutions qui pourraient permettre de mobiliser des financements climatiques supplémentaires pour le Bassin du Congo. Les recommandations s'appuient sur les sections précédentes ainsi que sur les mécanismes de financement existants et les barrières à la mobilisation financière.

Les recommandations sont :

- Deux propositions pour la mobilisation des financements publics : l'établissement d'un fonds dédié au Bassin du Congo pour le développement durable, et des mesures de restructuration de la dette pour soulager la dette des pays du Bassin du Congo
- Deux propositions utilisant des instruments de financement mixte : obligations forestières et garanties pour des investissements privés dans la région.
- Deux propositions pour renforcer l'engagement du secteur privé sur les marchés PES du carbone et du non-carbone au Bassin du Congo.

6.1 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Il existe de nombreuses propositions pour la mobilisation du financement climatique des pays en développement,¹⁰⁴ comment augmenter les flux financiers vers l'Afrique,¹⁰⁵ comment mobiliser les financements privés pour le climat,¹⁰⁶ et comment réformer les institutions de financement multilatérales pour mieux pallier aux besoins des pays.¹⁰⁷ Cette étude complète la documentation qui existe déjà, en sélectionnant les propositions (Tableau 5) qui prennent en considération les idées énoncées dans la section précédente et qui répondent aux critères suivants :

- (i) Elles ont le potentiel pour mobiliser le financement privé et public à l'échelle.
- (ii) Elles associent les objectifs de développement durable et de conservation.
- (iii) Elles s'appuient sur les propositions existantes et s'adaptent aux circonstances de la région.

Les propositions retenues se complètent entre elles. Elles constituent des points de départ à d'autres études de préparation et de faisabilité qui vont au-delà de ce rapport.

En tenant compte des différences entre les pays du Bassin du Congo, les approches proposées peuvent aussi être plus ou moins intéressantes selon le pays. Certaines propositions dépassent le cadre de la région et s'appliquent à d'autres pays en développement avec une importante surface forestière.

Les approches sont organisées selon les piliers du financement public mixte basés sur le marché environnemental. Les approches de financement public proposées mobilisent le public concessionnel et des aides financières selon des pratiques responsables d'emprunt et de prêt. Les approches de financement mixte proposées sont centrées sur le financement émanant du secteur privé, accompagnées d'une solide gestion des budgets et des aides. Les approches de financement proposées, fondées sur le marché exploitent le pouvoir et les intérêts des investisseurs afin de proposer de nouveaux produits et instruments environnementaux. Aucune de ces approches n'est sans risque, et toutes requièrent une prise en compte attentive des circonstances locales respectives. Cependant, dans l'ensemble, les approches proposées ont un potentiel important de mobilisation de nouveaux financements additionnels à l'échelle de la région.

Tableau 5. Aperçu des options permettant d'étendre le financement international pour la conservation des forêts et le développement durable dans les pays du Bassin du Congo. Les noms sont des titres de travail pour les besoins de ce rapport.

Stratégie	Objectif principal	Option	Nom
Financement public international	Soutenir les budgets des pays pour les réformes politiques et leurs mises en œuvre	Fonds pour la durabilité des forêts du Bassin du Congo	SFT-CB
		Valoriser les forêts et tenir compte de cette valeur pour l'évaluation de l'espace budgétaire des pays	Valorisation de la forêt
Finance mixte	Réduire les risques liés aux investissements privés	Obligation pour les forêts à haute intégrité	HIF Bond
		Dispositif de garantie pour le Bassin du Congo	HIF Bond
Marchés environnementaux	Renforcer les capacités locales et attirer les investissements privés sur les marchés environnementaux	Dispositif d'investissement régional et d'assistance technique	ITAF
		Agences de promotion de l'investissement dans le marché environnemental national	EMIPAs

6.2 MOBILISATION DU FINANCEMENT PUBLIC

Les pays en développement confrontés aux besoins en matière de climat et de développement connaissent d'énormes difficultés financières. Ceci est particulièrement marqué dans les pays les moins avancés. Les financements concessionnels tels que les prêts ou les aides qui sont fournis par les banques de développement ou les fonds multilatéraux à des taux d'intérêt au-dessous du marché sont utilisés pour soutenir le développement dans les pays les moins développés. Souvent, les financements concessionnels soutiennent le développement, qui requiert une utilisation extensive de la terre, et augmentent donc les émissions GES. C'est pourquoi les investissements en développement polluant et exigeants en ressources intensives sont souvent moins coûteux et ont un horizon plus court pour la production des retours que les investissements durables protégeant le climat. Ces difficultés sont particulièrement voyantes dans l'utilisation de la terre, les terres agricoles générant des retours presque immédiats pour les investisseurs, alors que les avantages du bien commun de conservation génère des retours régionaux et mondiaux à long terme avec peu de bénéfice direct sur le développement. En bref, les cultures de palmier à huile brassent plus d'argent sur le compte d'un pays que les systèmes de paiement les plus ambitieux pour la conservation.

Les instruments de financement pour le développement, tels que les prêts concessionnels doivent être réformés afin de permettre aux pays de financer le développement tout en atteignant l'objectif d'adaptation et d'atténuation, de conservation de la biodiversité, et les objectifs de développement

durable. Les pays en développement, y compris les pays du Bassin du Congo, nécessitent une augmentation du financement public et une ouverture des espaces budgétaires. Réformer et mettre à l'échelle le financement du développement et l'ouverture budgétaire impliquent un soutien sur mesure aux pays, la restructuration de la dette, des aides, et des prêts concessionnels. Les instruments de financement du développement devraient aussi tenir compte des résultats climatiques et de la biodiversité. De plus, l'octroi de FECs, réserve internationale du FMI, pour les nations en développement, peut les aider à combler leurs besoins en liquidités.¹⁰⁸ Le Fonds pour la résilience et la durabilité (RST) du FMI, réoriente les FECs vers les pays en développement en leur permettant d'accéder à un financement à long terme pour faire face à la crise climatique (voir l'encadré 1).

Les propositions actuelles pour la réforme du financement multilatéral reflètent le besoin de mobiliser d'autres financements et de gérer les risques climatiques (par exemple, l'initiative Bridgetown, voir l'encadré 2). Cependant, ces propositions ne créent pas de mesures incitatives qui valorisent les atouts de la biodiversité naturelle de ces pays. Si la communauté mondiale est d'accord sur le fait que les écosystèmes naturels essentiels, comme les forêts du Bassin du Congo doivent être préservés, alors elle doit s'assurer que le système financier crée des mesures d'incitation au développement de la protection et non de la destruction des forêts.

Cette section propose deux mesures pour mobiliser davantage de financement public afin de permettre

aux pays de se développer tout en protégeant les forêts. Pour être totalement efficaces, ces mesures doivent être accompagnées de mécanismes, tels que la restructuration de la dette, les assurances, les aides de soutien technique, et des clauses de dette climatique. Les propositions complètent le programme de réforme de l'initiative Bridgetown en prenant compte des besoins spéciaux des pays avec un couvert forestier très élevé. Les deux propositions principales sont présentées pour mobiliser le financement public et détaillées dans les sous-sections suivantes. La proposition 1 porte sur l'établissement d'un Fonds dédié au Bassin du Congo pour le développement durable, dans le cadre d'une banque multilatérale de développement. La proposition 2 porte sur l'augmentation du plafond de la dette de l'espace budgétaire des pays du Bassin du Congo en valorisant la biodiversité.

6.2.1 PROPOSITION 1 – AUGMENTER LE FINANCEMENT PUBLIC : ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS POUR LA DURABILITÉ DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Un Fonds pour la durabilité des forêts du Bassin du Congo (le SFT-CB) augmenterait le financement public pour le support budgétaire et le financement de la politique de développement en utilisant une logique de performance pour la croissance verte et le développement durable. La conservation des forêts serait une condition pour accéder au SFT-CB.



OBJECTIF :

Augmenter les flux financiers publics dans les pays du Bassin du Congo pour favoriser la croissance verte, la gestion du financement public, et permettre aux pays de mettre en place les politiques en matière de développement et de climat tout en renforçant leur engagement pour la conservation.



OBSTACLES À SURMONTER :

Coût élevé du capital, flux financiers limités dans la région, manque de budget national pour les réformes politiques.



DESCRIPTION :

Le SFT-CB combinerait les avantages du support budgétaire et du financement basé sur la performance. Le financement irait aux budgets du gouvernement afin de pouvoir mettre en place la croissance verte et la politique climatique. Il pourrait être utilisé, par exemple, pour mettre en place le Plan de convergence développé par COMIFAC. Le Fonds SFT-CB mettrait à disposition des ressources pour la mise en place de politiques et de stratégies existantes (voir la section 4). Elle renforcerait les systèmes nationaux et éviterait une ultérieure fragmentation du soutien des donateurs. Les décaissements

aux gouvernements, c'est la règle, seraient conditionnés à la réalisation d'étapes ou de résultats spécifiques (basés sur la performance). Le fonds SFT-CB pourrait également libérer un financement concessionnel à long terme pour soutenir les projets d'investissement dans la région. Tout le financement dépendrait des engagements nationaux établis en matière de conservation des forêts, qui pourraient être surveillés et vérifiés de façon indépendante (par exemple, la couverture forestière surveillée par des données spatiales). Le fonds SFT-CB proposé, contrairement aux fonds existants, tels que le CAFI, fournit un développement général et un soutien politique, et ne limite pas les programmes aux investissements forestiers.

Le SFT-CB pourrait avoir pour objectifs :

• **Le renforcement des systèmes nationaux tout en mettant à disposition le financement des réformes politiques qui promeuvent la /le :**

- Conservation des forêts et de la biodiversité
- Croissance économique diversifiée et durable
- Paysage commercial stable et attractif dans la région, pour les entreprises qui sont en accord avec les axes du développement durable.
- Gouvernance et transparence effectives
- Éducation, inclusion sociale, et participation communautaire aux stratégies de développement durable, incluant les peuples autochtones et les communautés locales.

• Faciliter le développement durable et la diversification économique des pays du Bassin du Congo en fournissant un financement concessionnel à long terme pour soutenir les investissements dans les industries durables, les chaînes d'approvisionnement et les pratiques commerciales et éviter une trop grande dépendance aux industries d'extraction pour la croissance économique.

• Fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités pour aider les pays éligibles à renforcer leurs institutions et leur capacité à gérer le financement du secteur public.

Le SFT-CB serait administré par une organisation multilatérale pour soutenir le développement durable des pays du Bassin du Congo (et potentiellement d'autres forêts).

Le fonds pourrait être calqué sur le RST du FMI (voir l'encadré 1) qui a pour but de mobiliser des fonds pour la résilience climatique à grande échelle. Alors que le FMI pourrait ne pas être la seule (et pour de nombreux pays, pas la préférée) organisation-partenaire, associer le fonds au FMI fournirait l'accès à une quantité considérable de fonds, sans compter sur d'autres promesses de donateurs. Comme le RST, le SFT-CB pourrait lever des fonds à travers la réaffectation ou la réémission de FECs. Le SFT-CB augmenterait le financement basé sur la performance aux pays riches en forêts qui se sont engagés à mettre en place les réformes politiques pour soutenir leur transition vers le développement durable.

ENCADRÉ 1 - FONDS POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ DU FMI

Fondé par le FMI en 2022, le RST est un nouveau fonds permettant aux pays vulnérables d'accéder à un financement immédiat et à long terme, pour faire face à la crise climatique. Le RST complète les autres instruments du FMI en fournissant un financement concessionnel à long terme aux pays à revenus intermédiaires vulnérables afin de les aider à relever les défis structurels à long terme et de lutter contre le changement climatique. Depuis le 15 décembre 2022, le RST a sécurisé approximativement 40 milliards d'USD de promesses volontaires pour les membres du FMI, et un certain nombre de pays ont bien avancé leurs pourparlers afin de bénéficier du financement du RST (par exemple, le Rwanda).

Le RST constitue un bon modèle pour le SFT-CB puisqu'il offre un financement concessionnel à long terme, et donne accès aux prêts concessionnels selon la progression de la réforme. Chaque décaissement du RST est conditionné à la mise en place d'une action ou d'une réforme politique. Pour obtenir l'accès au financement du RST, les pays sont tenus de démontrer leur engagement envers les réformes politiques de haute qualité qui répondront aux défis structurels auxquels ils doivent faire face.

L'accès au SFT-CB pourrait être limité aux pays du Bassin du Congo qui ont prouvé leur engagement dans une stratégie de développement durable qui (i) assure la conservation des forêts et de la biodiversité, et (ii) qui ont un plan clair de mise en application des réformes politiques nécessaires au démarrage de cette stratégie.

Pour accéder au financement du SFT-CB, les pays du Bassin du Congo devraient présenter un programme d'application de la stratégie et de la politique qui permette de concrétiser les stratégies de croissance verte et les projets REDD+ dans le cadre des SDGs, et qui est adapté aux circonstances et aux capacités nationales. Le SFT-CB serait différent du RST en ce sens que les engagements pour la conservation des forêts et de la biodiversité seraient une condition essentielle pour pouvoir y avoir accès. Le SFT-CB octroierait des paiements basés sur les résultats (sous la forme d'aides) décaissés en fonction de la réalisation des objectifs politiques, et des prêts concessionnels pour les investissements à long terme concernant les infrastructures. Le SFT-CB pourrait être instauré en tant que fonds équivalent au RST ou en tant que programme régional dans le cadre du RST.

Le SFT-CB offrirait les avantages suivants aux pays du Bassin du Congo.

- Flexibilité pour prioriser les investissements de la réforme politique et des indicateurs de performance (c'est-à-dire, un programme conçu par le pays) pour autant que :
 - Les investissements soient inclus dans les plans de croissance verte et le REDD+ stratégique national ou régional (par exemple le Plan de convergence de COMIFAC) ; et
 - Les objectifs de conservation des forêts soient atteints.
- Un meilleur accès au financement public, axé sur la conservation des forêts et de la biodiversité et le développement durable.
- Accès à un financement à l'échelle et (en association avec la Proposition 2) capacité d'augmenter les plafonds de la dette parce que le SFT-CB serait rattaché à l'architecture du FMI (ou autre organisation multilatérale).

- Les investissements durables qui pourraient être par ailleurs trop coûteux pour que les pays puissent s'engager seuls. Par exemple, le SFT-CB pourrait soutenir des investissements dans les secteurs de l'infrastructure et des énergies renouvelables.
- Encouragement des réformes politiques qui renforcent les institutions et la gouvernance dans son ensemble, et qui soutiennent les efforts de transparence et anti-corruption, pouvant aider à créer un environnement accueillant pour les investissements du secteur privé.

Le SFT-CB présenterait les limites suivantes :

- Si le fonds était établi sous l'administration du FMI, il dépendrait du soutien des membres du FMI et serait sensible aux fluctuations politiques et économiques.
- Mesurer l'impact du financement du SFT-CB serait difficile, en particulier à court terme, étant donné que les progrès relatifs à la conservation des forêts ou au développement durable mettront plusieurs années à se matérialiser.
- L'instauration du SFT-CB pourrait être complexe, en particulier en termes de coordination entre les différentes parties prenantes et pour assurer que le financement est utilisé avec transparence et efficacité. Notamment, les risques de corruption et la mauvaise utilisation des fonds pourraient augmenter.

6.2.2 PROPOSITION 2 AUGMENTER L'ESPACE BUDGÉTAIRE DES PAYS DU BASSIN DU CONGO : VALORISER LES ATOUTS DE LA BIODIVERSITÉ DES PAYS DU BASSIN DU CONGO ENCOURAGE LES INVESTISSEMENTS À LONG TERME

Les pays du Bassin du Congo gèrent un bien forestier mondial, dont la perte empêcherait de réaliser les objectifs de biodiversité et climatiques mondiaux. Le capital naturel et les services environnementaux mondiaux fournis par les forêts du Bassin

du Congo doivent être évalués dans le cadre de la gestion de la dette des pays afin de leur permettre d'investir dans la croissance verte à long terme tout en conservant les forêts.

OBJECTIF :

Un espace ouvert pour un financement concessionnel additionnel permet des investissements à long terme dans la croissance verte.

OBSTACLES À SURMONTER :

Flexibilité budgétaire limitée et manque de mesures incitatives pour la conservation des forêts à long terme. De nombreux pays dans le Bassin du Congo ont une dette élevée. Ils ont souvent accès à des aides et des prêts concessionnels émanant de la communauté internationale, soit parce qu'ils sont classés dans les pays à revenus intermédiaires, soit parce qu'ils ont un volant budgétaire limité. En conséquence, les pays comptent de plus en plus sur les instruments commerciaux qui les exposent aux aléas des marchés financiers internationaux.

ENCADRÉ 2 - L'INITIATIVE BRIDGETOWN

En juillet 2022, la Première ministre Mottley a organisé un séminaire de haut niveau à Bridgetown, la Barbade, qui a donné le jour à l'initiative Bridgetown, un ensemble de demandes urgentes pour répondre aux besoins financiers immédiats tout en commençant à traiter les problèmes systémiques nécessitant une transformation du système financier.¹¹⁰ Les demandes les plus importantes sont que :

- Le FMI fournisse un apport urgent de liquidités pour stopper la crise de l'endettement des États membres en développement. Cela comprend l'émission de nouvelles FECs pour ceux qui en ont besoin et la concrétisation du RST.

DESCRIPTION:

La protection des forêts du Bassin du Congo implique la sauvegarde d'un bien mondial. La communauté internationale devrait être d'accord pour attribuer une valeur monétaire à ces forêts afin de définir des mesures d'incitation continues pour les protéger. Cette proposition réformerait l'évaluation de la stabilité budgétaire des pays du Bassin du Congo pour pouvoir valoriser les forêts en tant que biens. Elle s'inscrit dans le contexte des approches qui veulent faire prendre conscience de la valeur de la nature.

L'architecture financière multilatérale est de plus en plus obsolète car elle ne propose pas les instruments dont les pays ont besoin pour faire face aux défis posés par le changement climatique. Durant l'Assemblée générale de l'ONU de 2022 et la COP27, plusieurs dirigeants d'état ont plaidé pour la réforme du système multilatéral afin de mieux servir les intérêts des états membres emprunteurs. L'appel le plus important émanant de l'Initiative Bridgetown promue par la Première ministre de la Barbade, Mia Mottley (voir l'encadré 2).

- Les banques multilatérales de développement instaurent des réformes pour étendre le prêt multilatéral aux gouvernements.
- La communauté internationale crée un nouveau mécanisme multilatéral pour augmenter les subventions de reconstruction aux pays menacés par une catastrophe climatique.

L'initiative encourage également l'inclusion d'une clause de catastrophe naturelle dans les contrats de crédit, qui stipulerait une suspension temporaire du paiement des taux d'intérêt sur la dette pour un pays frappé par une catastrophe climatique. Cela fournirait des liquidités et un espace budgétaire à la nation affectée par une catastrophe climatique.

Les propositions mises en avant par l'initiative Bridgetown bénéficieraient aux pays du Bassin du Congo. Toutefois, même si ces propositions fournissent un soulagement budgétaire aux pays frappés par une catastrophe climatique, elles ne formulent pas de mesures incitatives pour la réforme de l'architecture financière permettant de valoriser systématiquement le capital naturel.

Si la valorisation des forêts tropicales était prise en considération par les marchés de la dette souveraine, les pays gagneraient de l'espace budgétaire. Lorsque le FMI et la Banque Mondiale définissent la conditionnalité de leurs programmes de prêts, ils s'appuient sur l'évaluation de la stabilité financière des pays membres emprunteurs. L'analyse de viabilité de la dette (AVD)¹¹¹ est l'outil utilisé pour évaluer si la dette d'un pays est viable ou non. La dette d'un gouvernement est viable lorsque la dette accumulée peut être remboursée à tout moment par le pays. Il est donc

impératif que les gouvernements soient solvables et disposent de liquidités. L'AVD est supposée identifier, aussi à l'avance que possible, les vulnérabilités dans la structure de dette d'un pays, le fardeau de la dette pour les 10 années à venir ou le cadre politique. L'AVD aboutit à une classification spécifique de la dette, qui renseigne sur la conditionnalité politique, les réformes que les pays s'engagent à mettre en place afin d'accéder au financement concessionnel dans les programmes d'assistance financière du FMI et de la Banque mondiale. L'AVD fait aussi l'objet d'une surveillance budgétaire des pays de la part du FMI. S'il on tient compte des implications qu'a la classification de l'AVD d'un pays pour l'accès au marché, à la conditionnalité du FMI, et aux programmes de la Banque mondiale, une réforme de la méthode de l'AVD pour valoriser les forêts en tant que biens aura des effets importants sur la capacité des pays du Bassin du Congo à accéder au financement sur les marchés de la dette internationale.

Les institutions de financement international se sont penchées sur la manière d'intégrer les menaces du changement climatique dans leurs analyses de la dette et les cadres de gestion. Évaluer la capacité d'un pays à rembourser la dette souveraine est difficile et sensible par rapport aux postulats utilisés. Jusqu'à présent ces postulats ne valorisent pas l'impact de la présence des forêts du Bassin du Congo comme des biens mondiaux et ne voient pas les coûts qu'occasionneraient leurs disparitions.

Il existe deux manières de valoriser les cadres de gestion de la dette qui pourraient augmenter de manière significative l'espace budgétaire des pays de la région :

1 Estimer les risques économiques associés à la disparition de la forêt : depuis 2018, le module AVD pour les pays à faibles revenus inclut un test de résistance climatique. Le test se consacre principalement au risque physique, tel que les catastrophes naturelles induites par le climat, mais ne tient pas compte du risque de perte de biodiversité. Un examen complet de la nature dans l'AVD intégrerait la valeur économique globale des forêts du Bassin du Congo. En augmentant la disponibilité et la qualité des données en ce qui concerne la contribution des forêts au système terrestre et que la société fasse en sorte de pouvoir estimer la diminution du PIB, qui pourrait être causée par un effondrement des services rendus par la nature d'ici à la fin de cette décennie. De tels calculs devraient être possibles pour le Bassin du Congo. Évaluer la valeur de la forêt et les retombées sur le PIB dues à la disparition de la forêt serait un grand pas pour pouvoir envisager un capital nature sur les marchés financiers.

2 Considérer les forêts comme des biens nationaux : l'utilisation d'un bilan dans l'AVD serait encore plus avantageuse pour les pays du Bassin du Congo qui prendrait en considération les forêts en tant que biens nationaux. Les rendements obligataires sont déterminés par la valeur nette d'un pays, et sont considérés comme des actifs et des passifs. Cependant, la plupart des pays ne connaissent pas leurs actifs lorsqu'ils formulent leurs budgets, ce qui limite leur espace budgétaire. L'utilisation d'une approche de bilan pour la gestion des finances publiques réorienterait l'attention d'un pays sur ses biens et permettrait une meilleure gestion de ces biens. Les biens naturels continuent d'être complètement ignorés par les pays et les investisseurs. Une meilleure compréhension des possessions des gouvernements (c'est-à-dire, des actifs, des forêts) et des dettes favoriserait une gestion financière à long terme et aiderait le pays à répondre à ses besoins à court terme. Mettre l'accent sur la valeur nette des pays qui disposent d'un capital-nature encouragerait l'investissement public, améliorerait la gestion des biens naturels, augmenterait l'espace budgétaire et abaisserait le coût du capital du secteur public.¹¹⁷ Cette approche peut s'appuyer sur les efforts continus de la Banque mondiale pour quantifier la valeur des forêts du Bassin du Congo.

Estimer le risque lié à la disparition des forêts et les considérer comme des biens nationaux, attirerait l'attention sur le besoin d'investir dans la conservation à long terme. Ces approches remplaceraient la perspective à court terme du système financier actuel par un système qui

valoriserait les forêts comme des biens essentiels de la nation. Si le système financier international reconnaissait les biens naturels et récompensait la conservation des forêts, cela créerait de puissantes mesures pour la gestion des forêts à long terme.

Le cadre financier multilatéral actuel entend équilibrer les besoins de financement des pays avec leur capacité de remboursement aujourd'hui comme demain. Cependant, ce cadre ne reconnaît pas que les positions du bilan du secteur public des pays qui investissent les revenus des emprunts dans des biens à long terme sont plus forts que ceux qui utilisent la dette pour financer les dépenses de consommation.¹¹⁸

Un changement dans les cadres de gestion de la dette souveraine pourrait être associé avec (i) l'établissement du SFT-CB ; (ii) un soulagement de la dette et un programme de restructuration de la dette qui surmontent les difficultés de la crise de la dette actuelle. La proposition de réformer la dette souveraine n'est pas nouvelle. Elle s'appuie sur les efforts existants et elle amende les propositions en cours de discussion actuellement dans le contexte de futures réformes du système financier multilatéral. Les efforts de valorisation des forêts du Bassin du Congo sont déjà en cours et peuvent fournir une contribution importante à la réforme proposée des systèmes de gestion de la dette publique.

Le changement de la structure de l'AVD pour l'évaluation des biens forestiers offre des opportunités de :

- Changer les modalités des marchés financiers souverains pour la région et de créer des mesures incitatives pour la conservation des forêts à long terme.
- Mobiliser des fonds importants, dont les effets seraient plus visibles pour l'accès des pays aux marchés de la dette.
- Changer les opinions des marchés financiers du secteur public et privé sur les forêts du Bassin du Congo et mobiliser de fortes coalitions qui sont intéressées par leurs conservations.
- Accélérer les réformes nécessaires des systèmes multilatéraux de gestion financière et de la dette publique.
- Inaugurer les méthodes complexes et ambitieuses de calcul de l'AVD pour le Bassin du Congo qui peuvent éventuellement être étendues à d'autres régions et écosystèmes.

Le changement de la structure de l'AVD pour l'évaluation des biens forestiers comporte les difficultés suivantes :

- Les pays devront attendre pour recevoir un financement, dont ils ont immédiatement besoin. Bien que les cadres de gestion de la dette souveraine pour les pays du Bassin du Congo puissent avoir un effet puissant, l'effet budgétaire d'un tel changement prendra probablement quelques années à se matérialiser.
- Les pays continueront d'être dépendants des marchés de prêts privés à moins que la réforme de l'AVD ne soit associée avec une augmentation du financement multilatéral et concessionnel.
- Les réformes dépendent de la capacité des pays à mettre en place des mesures de protection des forêts.
- La proposition ne pourra pas remplacer le besoin d'aides non concessionnelles.

6.3 MOBILISER LE FINANCEMENT PRIVÉ À TRAVERS LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT MIXTE

Les gouvernements doivent prendre en compte le financement mixte ou les instruments de financement innovants qui proposent des financements sans créer de mesures incitatives qui pourraient entraîner la destruction de la forêt. Dans ce contexte, le financement du développement peut mobiliser le financement privé. Les fonds publics peuvent soutenir la composante de biens publics (par exemple, les activités de conservation) d'activités de développement plus larges, tandis que le secteur privé peut financer les composantes d'un programme qui fournit des

retours financiers directs. Le secteur public peut aussi financer les risques avec des instruments, tels que les garanties, la dette mezzanine ou des tranches de première perte.

Utiliser des instruments de financement mixte est essentiel pour attirer le financement privé dans les environnements fragiles à haut-risque, tels que le Bassin du Congo. Il est particulièrement important d'adapter les instruments au contexte local (voir l'encadré 3 sur le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE - Principes de la finance mixte).

ENCADRÉ 3 - PRINCIPES DE LA FINANCE MIXTE CAD OCDE

Selon le CAD de l'OCDE, les Principes de finance mixte pour débloquer un financement commercial pour les financeurs des SDGs de l'ONU doivent :¹¹⁹

- 1) Rattacher l'utilisation de la finance mixte à un argument de développement.
- 2) Concevoir un financement mixte pour augmenter la

mobilisation du financement commercial.

- 3) Adapter la finance mixte au contexte local.
- 4) Mettre au point un partenariat efficace pour le financement mixte.
- 5) Superviser le financement mixte pour la transparence et les résultats.

6.3.1 PROPOSITION 3 - STIMULER LES INVESTISSEMENTS POUR LA CONSERVATION : ÉMETTRE UNE OBLIGATION FORESTIÈRE ASSOCIÉE À DE NOUVEAUX PAIEMENTS POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les pays du Bassin du Congo pourraient s'appuyer sur des propositions et des expériences existantes pour concevoir des obligations forestières et/ou de durabilité afin de lever des capitaux privés et de financer la conservation des forêts et/ou des projets de développement durable.

OBJECTIF :

Mobiliser le financement privé pour la conservation et la croissance verte.

OBSTACLES À SURMONTER :

Investissement privé limité en raison des hauts risques.

DESCRIPTION :

Les pays du Bassin du Congo ou les partenaires de développement (par exemple, la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale) pourraient émettre une obligation forestière à haute intégrité qui canalise les fonds vers les projets favorisant la conservation, et qui encourage le développement rural en créant des alternatives viables à la déforestation. Cette proposition s'appuie sur l'expérience des obligations forestières existantes et de l'annonce de CAFI et &Green durant la COP27 de développer une obligation forestière qui était la promesse de financement des forêts du Bassin du Congo faite à la COP26.¹²⁰ L'obligation pour les forêts à haute intégrité viendrait compléter les obligations CAFI et &Green. Les obligations peuvent attirer des investissements institutionnels, tels que les fonds de pension.

Les efforts pour émettre des obligations associées aux paiements du REDD+ ont été vains jusqu'à présent, étant donné que les paiements REDD+ étaient considérés comme incertains et que le résultat de la réduction de la déforestation était difficile à garantir. La SFI a émis les premières obligations forestières en 2016

pour la réduction de la déforestation au Kenya en suivant le schéma du programme REDD de l'ONU. Cotées à la bourse de Londres, ces obligations ont permis de lever plus de 150 millions d'USD pour financer un éventail d'activités parmi lesquelles, la surveillance des forêts et de la biodiversité, des projets d'écotourisme et de développement de la communauté (par exemple, la construction d'écoles, l'octroi de bourses, etc.). Les obligations étaient accompagnées d'une offre proposant aux investisseurs de recevoir leur coupon annuel en crédits carbone ou en espèces. Toutefois, aucun investisseur n'a opté pour le crédit carbone, en choisissant plutôt de recevoir le coupon d'obligation en espèces chaque année.¹²¹

Associer les obligations à la protection des forêts à haute intégrité est considérablement moins risqué que de les associer à programme juridique REDD+ parce qu'il est plus facile de protéger les forêts non perturbées que de lutter contre les activités intensives de déforestation. Les dernières propositions de création d'instruments échangeables en support des peuplements forestiers sont de nouvelles tentatives de conception d'obligations forestières. L'obligation proposée pour les forêts à haute intégrité pourrait mobiliser le financement pour la conservation avec des options pour les investisseurs de recevoir à la fin des espèces ou des unités de conservation échangeables. Les obligations des forêts à haute intégrité pourraient être utilisées par les pays du Bassin du Congo pour attirer les investisseurs privés intéressés par des opportunités socialement et environnementalement responsables. Les investissements pourraient soutenir un mélange d'activités de conservation et de mesures de développement vertes sans déforestation. L'obligation proposée pourrait être associée, par exemple, aux unités HIFOR de WCS. Les investisseurs pourraient choisir de recevoir leur coupon annuel en unités HIFOR de conservation des forêts échangeables, qu'ils pourraient utiliser comme preuve d'investissement dans la conservation des forêts à haute intégrité.

Les pays pourraient aussi émettre des obligations de durabilité souveraines, similaires aux obligations émises par le Bénin en 2019. Les obligations de durabilité sont des instruments de dette semblables aux obligations des forêts, mais conçues pour attirer de nouveaux investisseurs et des projets de financement qui ont des objectifs économiques et sociaux plus amples que les SDGs. Les obligations de durabilité peuvent aider les pays à lever un capital pour un large éventail de projets de développement durable, et sont aussi une grande opportunité de mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des CDN des pays en développement.¹²² En 2019, le Bénin a émis 500 millions d'euros d'obligations liées aux SDGs et les a utilisées pour financer 57 projets, programmes, et mesures identifiés par le gouvernement du Bénin en relation, entre autres, avec le développement d'une agriculture durable et d'une infrastructure durable, d'un accès à l'eau potable, d'un accès à l'énergie à faible impact environnemental, à l'éducation, la biodiversité et la conservation des forêts.¹²³

Toutefois, la proposition d'émission d'obligations souveraines est assortie d'une importante mise en garde : les pays rencontrant des problèmes de liquidités pourraient ne pas pouvoir rembourser les obligations. Plusieurs pays expérimentent actuellement des problèmes de liquidités en raison de l'inflation et de l'instabilité

causées par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Le Bénin, par exemple, doit faire face à des remboursements nettement plus élevés sur les Euro-obligations en 2023 et 2024 qu'il pourrait trouver chères à reconduire étant donné les conditions du marché, même s'il a des réserves internationales adéquates et de fortes perspectives de croissance.¹²⁴

Les avantages de l'émission d'obligations forestières et/ou de durabilité sont :

- Les obligations proposées pourraient lever des capitaux privés pour le financement de la conservation de la forêt nationale et les efforts de restauration et, plus généralement, la réalisation des CDN.
- Associer les obligations forestières aux unités HIFOR éviterait les pièges des obligations liées au REDD+, qui ont souffert d'une évaluation trop faible des capacités des pays à réduire la déforestation et à générer des crédits REDD+. Associer les obligations aux forêts à haute intégrité existantes est moins risqué pour les investisseurs et les pays.
- Les obligations mobilisent le capital privé pour financer un éventail de projets de développement durable (par exemple, l'agriculture durable et les initiatives agroforestières, le développement des énergies renouvelables, le développement du tourisme durable, l'éducation et les efforts de développement basés sur la communauté).
- Les obligations ont le potentiel d'attirer de nouveaux investisseurs privés responsables socialement et vis-à-vis de l'environnement et de sensibiliser davantage les marchés mondiaux des capitaux à l'importance des forêts du Bassin du Congo et au besoin de développement durable dans la région.

Néanmoins, l'émission d'obligations pose quelques inconvénients, notamment :

- Les risques associés aux liquidités du marché si la demande pour l'obligation est inférieure à la quantité d'obligations disponibles à l'achat. Il pourrait être assez long et coûteux d'évaluer s'il existe une demande suffisante sur le marché pour la forêt ou les obligations de durabilité émises par ou au bénéfice des pays du Bassin du Congo.
- Dans le cas des obligations souveraines, il existe des risques liés aux problèmes de liquidités, à une défaillance suite à l'instabilité politique, aux changements des politiques gouvernementales ou à l'agitation sociale.
- Dans le cas des obligations forestières, il existe des risques liés au manque de flux directs de revenus et au fait que les retours sociaux sur investissement sont moins tangibles que pour les autres projets. Le bien public des forêts est compliqué à traduire en revenu direct et produit aussi moins de retours sociaux sur investissement à court terme que, par exemple, les investissements en infrastructure.

6.3.2 PROPOSITION 4 – RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS PRIVÉS : AUGMENTER L'UTILISATION DE GARANTIES DANS LE CONTEXTE DU FINANCEMENT CLIMATIQUE ET DE LA CROISSANCE VERTE.

Les garanties sont l'instrument le plus efficace et le plus sous-utilisé de la finance mixte. Le Fonds forestier du Bassin du Congo (FFBC) pourrait être conçu pour attirer le financement privé vers la gestion durable de la forêt, les chaînes d'approvisionnement sans déforestation et autres opportunités prioritaires.



OBJECTIF :

Un financement privé moins risqué qui s'engage dans une politique de zéro-déforestation par le biais d'un Fonds forestier du bassin du Congo.



OBSTACLES À SURMONTER :

Investissement privé limité en raison des hauts risques. De nombreux investisseurs évitent de déployer des capitaux dans des régions et des projets dont ils ne peuvent pas mesurer les risques. Ceci conduit à une pénurie de capitaux privés dans les pays du Bassin du Congo.



DESCRIPTION :

Les garanties augmentent la capacité d'emprunt d'un instrument de dette ou d'investissement parce que le garant promet d'assumer la dette en cas de non-paiement. Les garanties sont l'une des formes les plus catalytiques de finance mixte, et aussi les instruments les plus sous-utilisés.¹²⁵ Le FFBC devrait réduire les taux d'intérêt des prêts et mobiliser des fonds rapidement, et pourrait lever un financement public de manière efficace.

L'un des principaux défis auxquels les investisseurs étrangers sont confrontés lorsqu'ils envisagent le financement de projets et d'activités dans le Bassin du Congo est l'instabilité politique. Le FFBC pourrait se concentrer sur les risques politiques ou adopter une plus large approche. Similaire à la garantie MIGA de la Banque mondiale, les garanties émises par le FFBC pourraient protéger les investisseurs contre la guerre ou l'agitation sociale, la violation des contrats et les risques de restriction de transfert, l'expropriation, et le non-respect des obligations financières.

Les garanties seraient émises pour les projets d'investissement privé qui s'engagent à une politique de zéro déforestation. Les projets pourraient soutenir l'énergie verte et les investissements dans l'agriculture à la limite de la forêt. Les garanties pourraient aussi appuyer les investissements dans la gestion durable des forêts ou l'extraction de ressources, en s'attaquant directement aux facteurs de déforestation. Le projet pourrait aussi adopter des garanties de durabilité sociale et environnementale pour lesquelles les projets éligibles devraient respecter une politique anticorruption très stricte. Le FFBC serait soumis à un cadre de surveillance strict de la conservation qui serait adapté à chaque projet qui bénéficie de la garantie FFBC.

Le FFBC pourrait être géré par une banque de développement multilatérale, telle que la Banque africaine de développement (BAD) ou par l'Agence africaine d'assurance commerciale (ATI), une organisation multilatérale panafricaine qui fournit déjà une assurance contre le risque politique aux entités étrangères souhaitant investir en Afrique. L'ATI bénéficie du support de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale et a une grande expérience dans l'évaluation des risques des pays du Bassin du Congo. Le lien avec les banques multilatérales de développement instaurerait davantage de confiance pour les investissements de qualité et présentant une garantie. Alternativement, un partenaire du secteur privé pourrait gérer le FFBC.

Les avantages susceptibles d'améliorer l'utilisation des garanties sont :

- La mobilisation rapide des financements du secteur privé par le biais d'un instrument climatique sous-utilisé. Des garanties ayant la très haute capacité de lever des instruments de financement public et pouvant aider à construire un marché financier pour les investissements dans le Bassin du Congo.
- Amoindrir le risque lié à l'investissement pour les investisseurs privés. Les projets pourraient attirer davantage les capitaux étrangers et favoriser les pratiques d'investissement responsable, en réduisant les impacts sociaux et environnementaux de ces projets.
- Améliorer l'accès au financement, en particulier les prêts. Les investisseurs accèderaient probablement plus volontiers au crédit si on leur fournissait une garantie par le biais du FFBC, même si la couverture du risque n'était que partielle.

Néanmoins, les garanties présentent quelques inconvénients, notamment :

- Il est difficile de trouver des gestionnaires FFBC qualifiés. Le manque de capacité des gestionnaires de garanties peut résulter en un manque de confiance de la part des investisseurs. Le succès des FFBC dépend des capacités et de l'expérience des gestionnaires, ce qui implique un fort encadrement pour la sélection et l'estimation des investissements.
- La limitation de la couverture du risque à une partie de l'investissement.
- La complexité du fonctionnement du système. Les garanties FFBC demandent une diligence et une surveillance plus importantes qui augmentent les coûts de transaction et les charges administratives.
- Les garanties exigent que les investisseurs paient un supplément pour la garantie en augmentant de fait le coût du capital lié aux investissements dans le Bassin du Congo.

6.4 MOBILISER LE FINANCEMENT PRIVÉ PAR LE BIAIS DES MARCHÉS ENVIRONNEMENTAUX

Les ressources fournies par le biais des marchés du carbone ont été insuffisantes jusqu'à présent pour créer des mesures incitatives pour la conservation, en particulier dans les régions où les activités économiques alternatives, telles que l'agriculture ou le déboisement sont plus lucratives financièrement à court terme. Pour relever ce défi, plusieurs organisations du secteur public ou privé ont créé des mécanismes financiers innovants pour mobiliser les ressources nécessaires et créer des flux financiers de financement durables pour la conservation des forêts et leurs principaux services écosystémiques. Même si les marchés environnementaux ne sont pas la panacée, ils continuent de constituer une opportunité pour lever des financements pour la conservation. Il est encore trop tôt pour écarter les opportunités que les marchés du carbone offrent pour la région. Une combinaison des outils financiers qui incluent les marchés de carbone peut créer des solutions de financement durables et répondre aux différents contextes socioéconomiques et écologiques.

6.4.1 PROPOSITION 5 - INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT : CRÉER UN INVESTISSEMENT ET UN DISPOSITIF D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES MARCHÉS ENVIRONNEMENTAUX

Un Dispositif d'investissement et d'assistance technique (ITAF) qui propose des capitaux de départ pour les projets et soutient les développeurs de projets avec un fonds d'assistance technique pourrait aider au déblocage de projets et de programmes qui protègent les forêts et la biodiversité. Un tel dispositif se propose de combler l'écart entre les investissements potentiels et les investissements réalisés dans les produits des marchés environnementaux de la région.

OBJECTIF :

Attirer les financements privé et public qui valorisent l'atténuation du changement climatique et les forêts à haute intégrité.

OBSTACLES À SURMONTER :

Manque de capitaux de départ et de capacités à bénéficier pleinement des marchés environnementaux existants et émergents.

DESCRIPTION :

Les pays du Bassin du Congo ont un potentiel inexploité rentable d'atténuation du changement climatique grâce à des solutions basées sur la nature. La protection et la gestion des forêts constituent des opportunités dans tous les pays du Bassin du Congo, tandis que la restauration et la gestion améliorée des terres agricoles sont des opportunités majeures dans le Nord et le Sud du Bassin du Congo.¹²⁶ Les pays du Bassin du Congo obtiennent un score assez élevé en termes de potentiel d'atténuation climatique rentable (c'est-à-dire, des mesures d'atténuation économiquement viables avec un prix du carbone pouvant atteindre jusqu'à 100 USD par tonne de CO₂) et de densité d'atténuation (c'est-à-dire une atténuation techniquement viable par unité de terre).¹²⁷ En particulier, la RDC a le plus haut potentiel d'atténuation rentable (0.4 ± 0.2 GtCO₂eq yr⁻¹) parmi tous les pays d'Afrique, alors que la République du Congo dispose de la plus haute densité d'atténuation dans le Bassin du Congo à plus de 3 tCO₂eq ha⁻¹.¹²⁸ Cependant, ce potentiel est largement inutilisé. Par exemple, les crédits émis dans le registre VCS de la RDC sont seulement de 2 % du potentiel pouvant être atteint.¹²⁹

Un certain nombre de marchés existants et émergents valorisent ce potentiel d'atténuation, les forêts à haute intégrité, et les aires riches en biodiversité. Toutefois, les investissements dans les projets et programmes qui peuvent tirer parti des marchés environnementaux connaissent des difficultés. Du fait que les investissements dans certaines régions et pays du Bassin du Congo sont considérés comme à haut risque, le nombre de développeurs de projets dans la région est faible par rapport au potentiel des projets de développement. Les entités privées et les propriétaires de concession forestières qui sont déjà engagés dans des activités de conservation trouvent qu'il est difficile d'obtenir un soutien technique et marketing. Les facteurs aggravants de perception du risque lié à l'investissement, et la limitation de la capacité locale et des institutions signifient que le potentiel du marché

environnemental dans la région est pratiquement inexploré.

Un vecteur de financement tel qu'un ITAF pourrait lancer des projets et réduire les risques pour les autres investisseurs en agissant comme un investisseur de référence pour les projets qui génèrent des bénéfices pour l'environnement. Un tel vecteur de financement pourrait être complété par un dispositif d'assistance technique qui soutient la viabilité, le niveau de référence, l'engagement de la communauté ou d'autres études nécessaires au développement, et la conception de projets d'investissement.

Un ITAF soutiendrait les activités de conservation locale et les activités économiques non-destructives. Le dispositif contribuerait à minimiser les futurs facteurs de déforestation et la perte de biodiversité en valorisant les services écosystémiques. Il pourrait se consacrer à un ensemble de services environnementaux et supporter les marchés environnementaux existants et émergents. Il pourrait, par exemple, soutenir :

- Les activités du marché carbone dans le cadre du projet ou du programme.
- Les crédits biodiversité émergents, tels que ceux émis par le groupe SD VISTA Nature Framework de Verra.
- Les unités HIFOR de WCS.

Un dispositif ITAF pourrait être administré par CAFI. Selon les commentaires des parties prenantes, l'une des limitations principales de CAFI est qu'il traite seulement avec les gouvernements et les entités à but non lucratif. Il n'a pas de programme pour le secteur privé qui pourrait faciliter les investissements privés dans les marchés environnementaux. La création d'un tel dispositif sous l'administration de CAFI élargirait l'étendue des actions de CAFI dans le Bassin du Congo et permettrait aux entités à but lucratif de bénéficier du support de CAFI.

Les avantages de l'instauration d'un ITAF sont :

- Soutenir stratégiquement les investissements qui débloquent un certain potentiel des solutions basées sur la nature et la biodiversité et assister les pays pour qu'ils atteignent leurs CDN.
- Renforcer les capacités de développement de projets privés (à but lucratif et à but non lucratif) dans la région du Bassin du Congo.
- Réduction des risques liés aux investissements sur les marchés environnementaux dans la région du Bassin du Congo et aider, sur le long terme, à améliorer le climat d'investissement dans la région.

Néanmoins, l'ITAF associé aux incertitudes du marché présente quelques défis, tels que :

- Les marchés environnementaux non-carbone sont toujours en cours de conception et de développement, et la pénétration sur le marché demeure peu claire.

- Le marché et la demande pour de telles unités sont encore à confirmer.
- Le dispositif devrait être conçu précautionneusement afin d'assurer qu'il utilise des fonds sans créer trop de barrières à l'engagement du secteur privé.

6.4.2 PROPOSITION 6 - ATTIRER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS : ÉTABLIR DES AGENCES DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT POUR LES MARCHÉS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

L'établissement d'agences d'investissement étrangères capables d'attirer le financement des marchés environnementaux permettrait aux pays de mettre en relation les opportunités d'investissement avec les acheteurs et les investisseurs intéressés. Ceci permet aux pays d'utiliser stratégiquement le carbone et d'autres marchés environnementaux émergents pour atteindre leurs objectifs de développement.

OBJECTIF :

Attirer les investissements privés flexibles sur les marchés du carbone et soutenir les objectifs nationaux du climat dans le contexte d'une stratégie d'engagement du marché du carbone par le biais d'agences de promotion de l'investissement (EMIPAs) sur les marchés environnementaux dans les pays du Bassin du Congo.

OBSTACLES À SURMONTER :

De la perspective des gouvernements, réticence à s'engager dans les marchés du carbone qui sont perçus comme ayant un potentiel limité pour la région. De la perspective des investisseurs privés, les hauts risques présentés par les pays et le manque d'informations et de connaissances sur les opportunités d'investissement.

DESCRIPTION :

Aujourd'hui une vaste gamme de mécanismes du marché du carbone peut attirer des investissements dans des actions d'atténuation, et des projets à la limite de la forêt. Cependant, jusqu'à présent, très peu de pays du Bassin du Congo ont opté pour l'engagement stratégique sur les marchés du carbone. Les expériences consternantes vécues avec les programmes juridictionnels REDD+ ont amené un grand scepticisme. Cependant, il est trop tôt pour écarter totalement l'opportunité du marché du carbone.

Il existe des plateformes d'acheteurs respectant des normes spécifiques (par exemple, LEAF) et un nombre ascendant d'organismes de projets privés (à but lucratif et non lucratif) qui offrent un financement du marché du carbone aux pays.

Cependant, jusqu'à présent, les pays n'ont pas les capacités, les institutions, et les infrastructures pour utiliser les marchés du carbone stratégiquement. Les investissements dans des EMIPAs dédiées, qui s'inspirent des agences de promotion de l'investissement à succès, pourraient soutenir le développement régional en créant des emplois, en renforçant la productivité, en améliorant les compétences et l'innovation, en soutenant l'infrastructure numérique tout en soutenant le développement à faible intensité de carbone (voir, par exemple, le réseau des agences de promotion de l'investissement de l'OCDE¹³⁰).

Les EMIPAs permettent aux gouvernements d'avoir une approche holistique des prix du carbone et de prendre en considération les marchés du carbone dans leur politique climatique et leur boîte à outils de développement durable.

Ceci requiert une bonne compréhension de la complémentarité des différents instruments de financement, y compris des approches coopératives visées à l'article 6 de l'Accord de Paris, le programme juridictionnel et projet imbriqué REDD+, l'afforestation et la reforestation ainsi que l'engagement pour de nouvelles classes de biens, telles que WCS et HIFOR ou des certificats biodiversité. La demande en biens environnementaux et climatiques échangeables pour des sociétés qui veulent atteindre les objectifs climatiques, mais aussi des investissements pour l'atténuation du changement climatique au-delà de leur chaîne de valeur, et pour les gouvernements qui cherchent le support du REDD+ ou des marchés du carbone validés par l'Accord de Paris.

Les EMIPAs pourraient soutenir les gouvernements en s'engageant stratégiquement dans les mécanismes des marchés environnementaux.

Les gouvernements pourraient être soutenus pour le développement de stratégies intégrées d'accès aux marchés environnementaux, en tant qu'outils permettant de tirer parti du financement, du transfert de technologie et investir dans la réalisation des objectifs nationaux d'atténuation. De telles stratégies devraient être conduites par les pays, prendre en considération tous les instruments et les marchés, et être alignées avec les stratégies de développement nationales.

La mise en place de stratégies pour les marchés environnementaux peut être améliorée par l'institutionnalisation des marchés environnementaux dans les pays.

Pour faciliter la pénétration des investissements étrangers dans les projets et les programmes, les EMIPAs pourraient promouvoir, instaurer, et gérer un ensemble d'activités qui attirent, et

réduisent les risques de financement. Notamment, cela implique de rendre l'information disponible, d'organiser des événements et d'aider les développeurs de projets à préparer des propositions d'investissement convaincantes fondées sur des études techniques et financières, et de bénéficier d'un soutien politique. Les EMIPAs peuvent également servir de courtiers entre les investisseurs, les projets et les programmes développés dans le pays. Elles peuvent aider les investisseurs à réduire les risques en leur fournissant des informations sur les garanties ou les programmes de soutien.

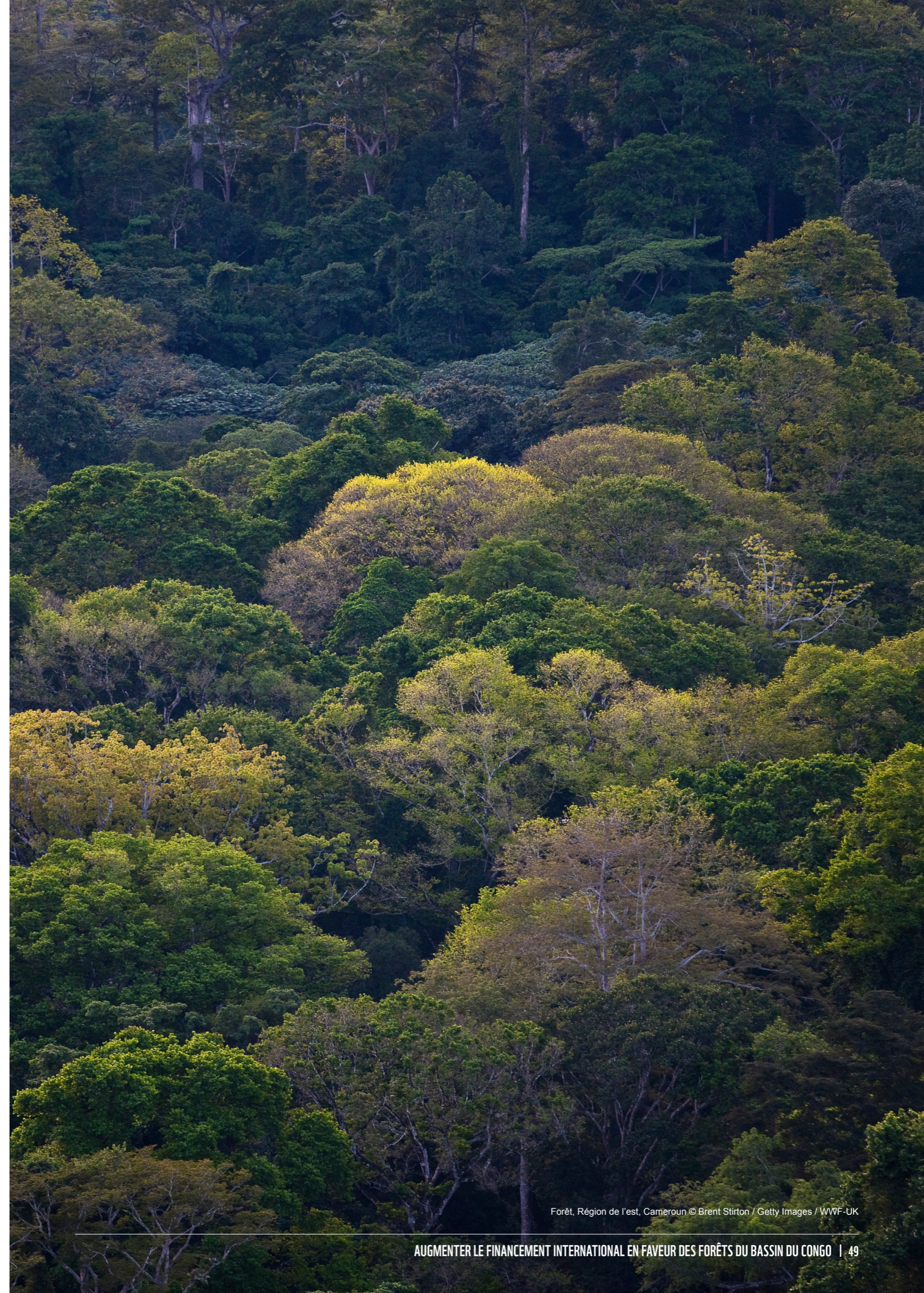
Des capacités limitées dans les pays pourraient signifier que des programmes d'assistance technique sont nécessaires pour former le personnel de l'EMIPA sur la conception, les risques et les opportunités des différents marchés environnementaux et les opportunités de projets correspondantes. Le développement d'une stratégie intégrée de marché du carbone et la mise en place d'agences EMIPAs nécessitent un investissement pour le renforcement des capacités et des institutions locales.

Les avantages de la mise en place d'agences EMIPAs pour améliorer l'utilisation de l'engagement stratégique en matière de carbone et d'environnement sont :

- Attirer et canaliser le financement vers des activités qui réduisent la déforestation, conservent les forêts et augmentent les activités de restauration des forêts et d'agroforesterie de manière complémentaire.
- Mobiliser des investissements privés qui peuvent être décaissés rapidement et qui ont le potentiel d'être mis à l'échelle.
- Bénéficier directement aux acteurs locaux par le biais d'investissements carbone, en particulier si la création d'agences EMIPAs est associée à un ITAF (voir la Proposition 5).

Néanmoins, les marchés environnementaux, même s'ils sont médiatisés par des EMIPAs, présentent quelques inconvénients, notamment :

- Fournir des financements trop éloignés dans le temps, étant donné que le financement des marchés du carbone est exposé et basé sur la performance, et que les nouveaux marchés environnementaux sont encore en phase expérimentale.
- Manque d'intérêt de la part des développeurs de projets. Le succès des EMIPAs dépend des développeurs de projets en mesure de concevoir et de mettre en œuvre les projets.
- Dans le cadre des EMIPAs, les retours directs sont limités pour les gouvernements.
- La volatilité des marchés environnementaux qui sont vulnérables aux demandes changeantes des investisseurs.



SECTION 7

ÉTAPES SUIVANTES

Les six approches proposées au présent rapport de mobilisation des financements internationaux pour le bassin du Congo constituent une base pour une évaluation, conception, et négociations complémentaires entre les principales parties prenantes. Pour que le processus soit efficace, la première étape serait de présenter les propositions au gouvernement et aux parties prenantes multilatérales. Les réponses des gouvernements du bassin du Congo, des gouvernements donateurs et des organisations multilatérales aideront WWF et ses partenaires à présélectionner les propositions à encourager.¹³¹

Toutes les propositions requièrent davantage de préparation. Les propositions présentées sont fondées sur des recherches documentaires et des entretiens avec les parties prenantes. Elles n'ont pas été examinées par les organisations partenaires et ont besoin d'être étoffées pour pouvoir décider si les mettre en application. Il est donc essentiel de sélectionner les propositions candidates et de commander d'autres études de faisabilité et d'examen des instruments qui fournissent des spécifications sur les différentes mesures et instruments proposés.

Les six approches proposées sont complémentaires et centrées sur l'idée que la mobilisation des financements dans le bassin du Congo doit être guidée par le financement public international et des interventions politiques. Ceci implique que le dialogue et les négociations doivent avoir lieu au niveau politique. Certaines propositions peuvent être mises en place au niveau national (par exemple, les Propositions 3 et 6), tandis que d'autres s'appuieraient sur une coordination régionale, sous l'aile de COMIFAC, de CAFI et de PFBC. Il est important que les discussions impliquent les parties prenantes locales dès le début afin d'éviter la perception d'initiatives directives et orientées par les donateurs, qui ont démontré peu d'efficacité et généré un manque de confiance de la part des parties prenantes des pays du bassin du Congo.

Étant donné que toutes les propositions s'appuient sur des initiatives et des idées existantes, il est conseillé de consulter les groupes à l'origine de ces initiatives.

Dans tous les cas, ces propositions incluent des représentants des différents ministères des pays du Bassin du Congo. En outre, les groupes à consulter sont le FMI, ses membres et l'équipe de gestion de la RST pour la Proposition 1 ; le gouvernement de la Barbade et les partisans de l'initiative Bridgetown, la direction et le conseil d'administration du FMI pour la Proposition 2 ; CAFI, UNCDF, SFI et WCS pour la Proposition 3 ; ATI, BAD et MIGA pour la Proposition 4 ; CAFI et son conseil d'administration, SFI et les pays donateurs pour la Proposition 5 ; et l'Initiative sur l'intégrité des marchés volontaires du carbone et le Conseil d'intégrité du marché volontaire du carbone pour la Proposition 6.

Pendant le développement de portefeuilles de projets concrets, il sera fondamental de travailler en étroite collaboration avec les acteurs nationaux et locaux. Des processus consultatifs séparés pourraient être documentés pour chaque pays afin d'obtenir le soutien politique des institutions nationales et régionales, ainsi que des peuples autochtones et des communautés locales, et des acteurs corporatifs locaux intéressés par la gestion durable des terres (par exemple, la foresterie, les petits exploitants agricoles, l'agroindustrie, et l'exploitation minière). Idéalement, ces acteurs, qui ont la meilleure connaissance et le meilleur contrôle du territoire, devraient acquérir une compréhension commune des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts

et élaborer des stratégies communes, avec les budgets nécessaires au développement durable des activités économiques, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité. Les stratégies devraient être étayées par des indicateurs, des mesures, et une meilleure cartographie afin de fixer des objectifs et de suivre la progression, et que le financement puisse être mobilisé en fonction des résultats.

LES RÉFÉRENCES

1. von Winterfeldt, D. 2013. Bridging the gap between science and decision making. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 110(supplement_3): 14055–14061.
2. OECD. 2022. OECD - Creditor Reporting System (CRS) ou La Norme Commune de Déclaration (NCD). La Norme Commune de Déclaration est la base de données officielle de l'OCDE qui suit les flux financiers des activités d'aide provenant de donateurs et les bénéficiaires. La base fournit également des données sur le type d'instrument financier, les secteurs, et les objectifs des activités d'aide. La base fournit des données annuellement, au niveau de projets individuels. <https://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=CRS1>
3. Partenaires de l'évaluation de la déclaration sur les forêts. 2017. *Progress on the New York Declaration on Forests - Finance for Forests - Goals 8 and 9 Assessment Report*. forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2021/10/2017NYDFReport.pdf
4. Vancutsem et al. 2021.
5. Eba'a Atyi et al. 2022.
6. SForêts intactes et paysages forestiers intacts sont des termes similaires au terme forêts de haute intégrité qui sont aussi utilisés dans la littérature.
7. Vancutsem et al. 2021.
8. Le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF) a été adopté lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP 15) Le Cadre trace une voie ambitieuse pour atteindre la vision globale d'un monde vivant en harmonie avec la nature d'ici 2050. www.cbd.int/gbf
9. Harris et al. 2021.
10. Harris et al. 2021.
11. Hubau, W., Lewis, S.L., Phillips, O.L., Affum-Baffoe, K., Beeckman, H., Cuni-Sanchez, A., et al. 2020. Asynchronous carbon sink saturation in African and Amazonian tropical forests. *Nature*, 579(7797): 80–87. doi.org/10.1038/s41586-020-2035-0
12. Eba'a Atyi et al. 2022.
13. Rockström, J., Beringer, T., Hole, D., Griscom, B., Mascia, M. B., Folke, C., & Creutzig, F. (2021). Opinion: We need biosphere stewardship that protects carbon sinks and builds resilience. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 118(38).
14. Forest Declaration Assessment Partners. 2022a.
15. Weng, W., Luedeke, M.K.B., Zemp, D.C., Lakes, T. and Kropp, J.P. 2018. Aerial and surface rivers: downwind impacts on water availability from land use changes in Amazonia. *Hydrology and Earth System Sciences*, 22(1): 911–927.
16. Gentine, P., Massmann, A., Lintner, B.R., Hamed Alemohammad, S., Fu, R., Green, J.K., et al. (2019). Land-atmosphere interactions in the tropics – a review. *Hydrology and Earth System Sciences*, 23(10): 4171–4197.
17. Les mécanismes biophysiques sous-jacents à l'origine de ce résultat s'expliquent par l'albédo, l'évapotranspiration et la dureté de la canopée. Lawrence, D., Coe, M., Walker, W., Verchot, L. and Vandecar, K. 2022. Les effets invisibles de la déforestation. Les effets biophysiques sur le climat. *Frontiers in Forests and Global Change* 5:756115. doi.org/10.3389/ffgc.2022.756115
18. van der Ent, R.J., Savenije, H.H.G., Schaefli, B. and Steele-Dunne, S.C. 2010. Origin and fate of atmospheric moisture over continents. *Water Resources Research*, 46(9). doi.org/10.1029/2010wr009127
19. Spracklen, D.V., Baker, J.C.A., Garcia-Carreras, L. and Marsham, J.H. 2018. The Effects of Tropical Vegetation on Rainfall. *Annual Review of Environment and Resources*, 43(1), 193–218.
20. Forest Declaration Assessment Partners. 2022a.
21. Forest Declaration Assessment Partners. 2022a.
22. Forest Declaration Assessment Partners. 2022a.
23. Grantham, H.S., Duncan, A., Evans, T.D., Jones, K.R., Beyer, H.L., Schuster, R. et al. 2020. Anthropogenic modification of forests means only 40% of remaining forests have high ecosystem integrity. *Nature Communications*, 11(1): 5978.
24. Vancutsem et al. 2021.
25. Eba'a Atyi et al. 2021.
26. Beaune, D., Bretagnolle, F., Bollache, L., Hohmann, G., Surbeck, M. and Fruth, B. 2013. Seed dispersal strategies and the threat of defaunation in a Congo forest. *Biodiversity and Conservation*, 22(1): 225–238.
27. WWF. 2021. *Deforestation Fronts: Drivers and Responses in a Changing World - Full Report*. WWF, Gland, Switzerland. www.worldwildlife.org/publications/deforestation-fronts-drivers-and-responses-in-a-changing-world-full-report
28. Tegegne et al. 2016.
29. Branthomme et al. 2023.
30. Tyukavina et al. 2018.
31. Tegegne et al. 2016.
32. Ordway, E.M., Sonwa, D.J., Levang, P., Mboringong, F., III, L.M., Naylor, R.L. and Nkongho, R.N. 2019. *Sustainable development of the palm oil sector in the Congo Basin: The need for a regional strategy involving smallholders and informal markets*. Center for International Forestry Research (CIFOR). doi.org/10.17528/cifor/007279.
33. Tegegne et al. 2016.
34. Megevand, C. 2013. *Deforestation Trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection*. World Bank, Washington D.C. hdl.handle.net/10986/12477
35. Shapiro, A., d'Annunzio, R., Jungers, Q., Desclée, B., Kondjo, H., Iyanga, J. M., et al. (2022). La déforestation et la dégradation du Bassin du Congo sont-elles en progression ? Une analyse des tendances récentes et des facteurs directs associés [pré-impression]. doi.org/10.21203/rs.3.rs-2018689/v1
36. Eba'a Atyi et al. 2022.
37. Megevand, C. 2013.
38. Population growth (annual %) data from: data.worldbank.org/indicator/SP.POP.GROW?contextual=default&nd=2021&locations=GQ-CD-CG-GA-CF-CM&name_desc=false&start=1961&view=chart. [date d'accès 30 mars 2023]
39. Tyukavina et al. 2018.
40. UNDESA. 2022. *Évolution de la population mondiale arrêtee à 2022*. ONU, DAES, Division de la population. population.un.org/wpp
41. Byerle, D. 2018. *Agriculture, Globalization, and the Demand for Land in the Tropics*. International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank. www.profor.info/sites/profor.info/files/Commodities_Case%20study_LEAVES_2018.pdf
42. Kind-Rieper, T., Kramer, M., Munayer, R., Giljum, S., Masselink, R., Ackern, P. van, et al. 2023. *Extracted Forests: Unearthing the role of mining-related deforestation as a driver of global deforestation*. WWF-Germany. www.wwf.panda.org/discover/knowledge_hub/?8455466/Mining-impacts-affect-up-to-13-of-global-forest-ecosystems-and-tipped-to-rise-with-increased-demand-for-metal
43. Edwards, D.P., Sloan, S., Weng, L., Dirks, P., Sayer, J. and Laurance, W.F. 2014. Mining and the African Environment. *Conservation Letters*, 7(3): 302–311.
44. Tegegne et al. 2016.
45. WDI - The World by Income and Region. <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html> [accessed 5 May 2023].
46. UN list of least developed countries. UNCTAD. unctad.org/topic/least-developed-countries/list [accessed 20 June 2023].
47. Global Hunger Index 2023: Food Systems Transformation and Local Governance. www.globalhungerindex.org [accessed 24 May 2023].
48. Tyukavina et al. 2018.
49. Kavanagh, M.J. 2022. \$650 Billion Worth of Oil Reserves Are Being Auctioned in Congo. [Bloomberg.com](https://www.bloomberg.com/news/articles/2022-05-16/congo-says-oil-block-tenders-hold-16-billion-barrels-of-reserves), 16 May. www.bloomberg.com/news/articles/2022-05-16/congo-says-oil-block-tenders-hold-16-billion-barrels-of-reserves
50. De récentes études ont montré qu'une partie importante des aires protégées et des paysages forestiers intacts (PFIs) se chevauche avec les concessions forestières, minières, pétrolières et gazières dans le Bassin du Congo. On estime que près d'un tiers des concessions forestières en Afrique centrale se chevauche avec les aires protégées, tandis que les activités minières ont un impact de plus de 48 % sur les PFIs dans certains pays de la région (République centrafricaine, RDC, Gabon et République du Congo). Les permis d'extraction du pétrole et du gaz (existants et futurs) se chevauchent aussi avec des PFIs dans une large mesure.
51. Voir, par exemple, Kinda, H. and Thiombiano, N. 2021. The effects of extractive industries rent on deforestation in developing countries. *Resources Policy*, 73: 102203; Anselme Kamga, M., Nzali, S., Olatubara, C.O., Adenikinju, A., Akintunde, E.A., Kemeng, M.P. et al. 2018. Sustainable development and environmental challenges in Cameroon's mining sector: A review. *Journal of Mining and Environment*, 9(2): 293–309.; Carvalho, F.P. 2017. Mining industry and sustainable development: time for change. *Food and Energy Security*, 6(2): 61–77.
52. Idemudia, U., Tuokuu, F.X.D. and Essah, M. 2022. The extractive industry and human rights in Africa: Lessons from the past and future directions. *Resources Policy*, 78: 102838.
53. Kleinschroth, F., Laporte, N., Laurance, W.F., Goetz, S.J. and Ghazoul, J. 2019. Road expansion and persistence in forests of the Congo Basin. *Nature Sustainability*, 2(7): 628–634.
54. Rainforest Foundation UK. 2021. *Roads to ruin: the emerging impact of infrastructure development in Congo Basin forests*. www.rainforestfoundationuk.org/wp-content/uploads/2021/10/infrastructure-report.pdf
55. COMIFAC: Commission des Forêts d'Afrique Centrale. www.comifac.org
56. COMIFAC. Convergence Plan. <https://mail.comifac.org/en/convergence>
57. COMIFAC. 2021. Declaration of commitment by COMIFAC member states to the of Central Africa and call for fair financing. https://pfbc-cbfp.org/files/docs/key_docs/fac3-Allemagne_2007-10/N_Final_English_Declaration%20ECCAS-COMIFAC_CBFP.pdf
58. IMF. 2022. *Making Debt Work for Development and Macroeconomic Stability*. IMF Policy Paper. www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2022/04/26/Making-Debt-Work-For-Development-and-Macroeconomic-Stability-517258
59. Sovereign Risk Indicators - S&P Global Ratings. <https://disclosure.spglobal.com/sri> [accessed 19 June 2023].
60. Thompson, B.S. 2022. Impact investing in biodiversity conservation with bonds: An analysis of financial and environmental risk. *Business Strategy and the Environment*, 32(1): 353–368.
61. De récentes études ont évalué que près d'un tiers des concessions forestières en Afrique centrale se chevauche avec les aires protégées, tandis que les activités minières ont un impact de plus de 48 % sur les PFIs dans certains pays de la région (République centrafricaine, RDC, Gabon et République du Congo). Forest Declaration Assessment Partners. 2022b. *Regional Assessment 2022: Tracking progress towards forest goals in the Congo Basin*. forestdeclaration.org/resources/regional-assessment
62. Africa NDC Hub. 2022. *Doubling Down on Delivering Africa's Climate Action Priorities - Policy recommendations from the Africa NDC Hub*. africandchub.org/sites/default/files/2022-12/ANDCH%20COP27%20Flagship%20Report%20version_ENG_.pdf
63. Rainforest Foundation UK. 2020. *Mapping the future: Towards meaningful participation of forest peoples in land use planning in DRC and Cameroon*. www.mappingforrights.org/wp-content/uploads/2020/04/9a32f99c-8a50-4515-bea7-647ac2d2d439.pdf
64. Forest Declaration Assessment Partners. 2022b.
65. Global Conflict Tracker – Council on Foreign Relations. www.cfr.org/global-conflict-tracker
66. Climate and Environmental Security in the Democratic Republic of Congo. DGAP. dgap.org/en/research/publications/climate-and-environmental-security-democratic-republic-congo
67. Verweijen, J. and Marijnen, E. 2016. The counterinsurgency/conservation nexus: guerrilla livelihoods and the dynamics of conflict and violence in the Virunga National Park, Democratic Republic of the Congo. *The Journal of Peasant Studies*, 45(2): 300–320.
68. Global Debt Database - Central Government Debt. www.imf.org/external/datamapper/CG_DEBT_GDP@GDD [accessed 9 May 2023].

69. Economist Intelligence Unit. 2022. Africa feels the strain from elevated debt. <https://country.eiu.com/article.aspx?articleid=982147881>
70. Kose, A., Ohnsorge, F.L. and Sugawara, N. 2018. *Fiscal Space: Concept, Measurement, and Policy Implications*. World Bank. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/771101542638116256/Fiscal-Space-Concept-Measurement-and-Policy-Implications>
71. OECD. 2023. What is green growth and how can it help deliver sustainable development? www.oecd.org/general/whatisgreengrowthandhowcanithelpdeliversustainabledevelopment.htm
72. United Nations. *The Sustainable Development Agenda*. www.un.org/sustainabledevelopment/development-agenda-retired
73. Messetchkova, I. 2021. COP26 Congo Basin Joint Donor Statement. UN Climate Change Conference (COP26) at the SEC – Glasgow 2021. ukcop26.org/cop26-congo-basin-joint-donor-statement
74. Forest Declaration Assessment Partners. 2017.
75. En raison de leurs différentes portées géographiques, les montants financiers des initiatives ne sont pas directement comparables.
76. CIF. Forest Investment Program | Climate Investment Funds. www.cif.org/topics/sustainable-forests
77. NICFI. 2020. Gabon: First in Africa to receive payments for preserved rainforests. www.nicfi.no/current/norge-inngar-millionavtale-med-gabon
78. CAFI. 2022. CAFI and Green Commit 120 million USD to deliver on Congo Basin Pledge. www.cafi.org/news-centre/cafi-and-green-commit-120-million-usd-deliver-congo-basin-pledge
79. Roe, S., Streck, C., Beach, R., Busch, J., Chapman, M., Daioglou, V., et al. 2021. Land-based measures to mitigate climate change: Potential and feasibility by country. *Global Change Biology*, 27(23): 6025–6058.
80. En raison de leurs différentes portées géographiques, les montants financiers des initiatives ne sont pas directement comparables.
81. IUCN World Conservation Congress - High-Level Event on International Engagement for the Protection of the Congo Basin Ecosystems and their vicinity. 2021. www.iucncongress2020.org/sites/www.iucncongress2020.org/files/sessions/uploads/14a0821_high_level_political_dialogue.pdf
82. Eba'a Atyi et al. 2022.
83. CAFI Trust Fund - Fund volume. www.cafi.org/sites/default/files/2023-05/CAFI%202023%20-%20ENGLISH_6.pdf
84. Forest Investment Program (FIP), CIF - Fund volume. www.cif.org/topics/sustainable-forests
85. Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) – Fund volume. www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/documents/2022/FCPF%202022%20Annual%20Report_WEB.pdf
86. OECD. 2022.
87. AFD. 2016. C2D: A mechanism to relieve indebted countries. www.afd.fr/en/c2d-mechanism-relieve-indebted-countries
88. PFDD. 2023. Two Decades of C2Ds: An assessment of the Debt Reduction-Development Contracts, France's debt-swap mechanism. <https://dette-developpement.org/Two-Decades-of-C2Ds-An-assessment-of-the-Debt-Reduction-Development-Contracts>
89. MIGA. Projects database. www.miga.org/projects
90. Forest Declaration Assessment Partners. 2022a.
91. OECD. 2022.
92. UN Inter-agency Task Force on Financing for Development. 2023. *Financing for Sustainable Development Report 2023*. <https://developmentfinance.un.org/fsdr2023>
93. WWF. 2023. *Recommendations to Multilateral Development Banks*. [wwfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_recommendations_mdbs_reforms_final.pdf](http://www.wfint.awsassets.panda.org/downloads/wwf_recommendations_mdbs_reforms_final.pdf)
94. Lee, N., Lankes, H.P. and Humphrey, C. 2023. Yes, MDB Shareholders Can Act Now: Six Very Feasible Near-Term Decisions. *Center For Global Development: Ideas to Action*, 1 March. www.cgdev.org/publication/yes-mdb-shareholders-can-act-now-six-very-feasible-near-term-decisions
95. The Extended Credit Facility (ECF). IMF. www.imf.org/en/About/Factsheets/Sheets/2023/Extended-Credit-Facility-ECF
96. Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade of Barbados. 2022. The 2022 Bridgetown Initiative. www.foreign.gov.bb/the-2022-barbados-agenda
97. Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade of Barbados. 2022.
98. Keen, M., Parry, I. and Roaf, J. 2021. *Border Carbon Adjustments: Rationale, Design and Impact*. IMF. www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/09/24/Border-Carbon-Adjustments-Rationale-Design-and-Impact-466176
99. Par exemple, pratiquement tous les gouvernements des pays en développement et développés subventionnent les combustibles fossiles ou des pratiques agricoles nuisibles à l'environnement. La réforme de ces politiques réduirait les émissions de gaz à effet de serre et libérerait le peu de ressources publiques qui pourraient être dirigées sur le financement du climat et d'autres priorités publiques.
100. La taxe Tobin vise à taxer toutes les transactions financières pour lutter contre la spéculation. La taxe Tobin pourrait augmenter les revenus des interventions portant sur le développement et la conservation. La définition de la taxe Tobin est disponible en suivant le lien www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/1996/06/pdf/spahn.pdf
101. European Commission. 2010. Financial Sector Taxation. ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/de/MEMO_10_477
102. UN Inter-agency Task Force on Financing for Development. 2023.
103. UN Inter-agency Task Force on Financing for Development. 2023.
104. Mustapha, S. 2022. *Using the right mix of financial instruments to provide and mobilize climate finance: Lessons for the Global Stocktake*. www.climateworks.org/wp-content/uploads/2022/11/Using-the-Right-Mix-of-Financial-Instruments-to-Provide-and-Mobilize-Climate-Finance_iGSTFinance_Nov2022.pdf; Songwe, V., Stern, N., Bhattacharya, A., Soubeyran, E., Macquarie, R., Kyriakopoulou, D., et al. 2022. Finance for climate action: scaling up investment for climate and development. www.lse.ac.uk/granthaminstitute/publication/finance-for-climate-action-scaling-up-investment-for-climate-and-development
105. African Development Bank. 2022. *Debt-for-Nature-Swaps: Feasibility and Policy Significance in Africa's Natural Resources Sector*. www.afdb.org/en/documents/debt-nature-swaps-feasibility-and-policy-significance-africas-natural-resources-sector; CPI. 2022. Climate Finance Innovation for Africa. www.climatepolicyinitiative.org/publication/climate-finance-innovation-for-africa
106. Clark, R., Reed, J. and Sunderland, T. 2018. Bridging funding gaps for climate and sustainable development: Pitfalls, progress and potential of private finance. *Land Use Policy*, 71: 335–346; OECD. 2018. Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals. dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en; OECD. 2019. Blended Finance in the Least Developed Countries 2019. www.oecd-ilibrary.org/development/blended-finance-in-the-least-developed-countries-2019_1c142aac-en; Rode, J., Pinzon, A., Stabile, M.C.C., Pirker, J., Bauch, S., Iribarrem, A. et al. 2019. Why 'blended finance' could help transitions to sustainable landscapes: Lessons from the Unlocking Forest Finance project. *Ecosystem Services*, 37: 100917.
107. Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade of Barbados. 2022.
108. Patel, S., Klok, E., Steele, P. and Camara, I.F. 2022. *After the Paris Agreement, the debt deluge*. IIED, www.iied.org/20646iied
109. European Commission. *Natural capital accounting*. environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/natural-capital-accounting_en
110. Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade of Barbados. 2022.
111. World Bank. Debt Sustainability Analysis. www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa
112. Patel et al. 2022.
113. Bouabdallah, O., Checherita-Westphal, C.D., Warmedinger, T., De Stefani, R., Drudi, F., Setzer, R., et al. 2017. Debt Sustainability Analysis for Euro Area Sovereigns: A Methodological Framework. *SSRN Electronic Journal*. www.ssrn.com/abstract=2950979.
114. Kraemer, M. and Volz, U. 2022. *Integrating Nature into Debt Sustainability Analysis*. <https://eprints.soas.ac.uk/id/eprint/37715>
115. Kraemer and Volz. 2022.
116. Wang, Y. and Xu, Y. 2022. Debt Restructuring in Africa. www.bu.edu/gdp/files/2022/11/GCI_WP_o2o_FIN.pdf
117. Ball, I., Detter, D., Manuelides, Y. and Wang, Y. 2021. Why Public Assets are Key to Debt Sustainability: A Moral Goal. *IMF Public Financial Management*, 19 April. blog-pfm.imf.org/en/pfmblog/2021/04/why-public-assets-are-key-to-debt-sustainability-a-moral-goal
118. Bouabdallah et al. 2017.
119. OECD. Blended Finances Principles. www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finances-principles
120. CAFI. 2022.
121. Rosembuj, F. 2022. Designing Investor-Friendly Carbon Markets: Lessons From the the IFC Forests Bond. International Finance Corporation. www.ifc.org/wps/wcm/connect/cf554493-d7bc-4fab-835b-b9a75c6d71db/IFC+article_ForestsBond_Sep2022_web.pdf?MOD=AJPERES&CVID=ocjRYqp
122. World Bank. 2022. Sovereign Green, Social, and Sustainability Bonds Set to Grow as Emerging Markets Focus on Sustainability. www.worldbank.org/en/news/press-release/2022/11/07/sovereign-green-social-and-sustainability-bonds-set-to-grow-as-emerging-markets-focus-on-sustainability
123. Ministry of Economy and Finance representing the Republic of Benin. Benin SDG Eurobonds - Allocation report on the July 2021 inaugural issue. https://odd.finances.bj/wp-content/uploads/2022/07/SDG-Bond-Allocation-Report_Benin.pdf
124. Songwe et al. 2022.
125. Songwe et al. 2022.
126. Griscom, B.W., Busch, J., Cook-Patton, S.C., Ellis, P.W., Funk, J., Leavitt, S.M., et al. 2020. National mitigation potential from natural climate solutions in the tropics. *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, 375(1794): 20190126.
127. Roe et al. 2021.
128. Roe et al. 2021.
129. Climate Focus. 2022. *Unlocking Nature-based Solutions through carbon markets: global analysis of available supply potential* (Technical report). climatefocus.com/publications/unlocking-nature-based-solutions-through-carbon-markets-global-analysis-of-available-supply-potential
130. OECD. OECD work on investment promotion and facilitation. www.oecd.org/investment/investment-policy/investment-promotion-and-facilitation.htm
131. Le processus d'engagement a été lancé au cours des consultations faites aux parties prenantes pour l'analyse du présent rapport. Cependant, toutes les parties prenantes, en particulier celles contactées au début du travail, n'ont pas pu être informées des six propositions de mobilisation. Il est donc recommandé de contacter ces personnes pour partager les résultats de l'analyse et les approches proposées.

**NOTRE MISSION EST DE
CONSERVER LA NATURE ET
REDUIRE LES MENACES LES PLUS
PRESSANTES A LA DIVERSITE DE
LA VIE SUR TERRE.**

Gorille de montagne dans le parc national des Virunga,
République démocratique du Congo © Kim Griffin



**Ouvrer pour soutenir le monde
naturel pour le bien des individus
et de la faune et la flore.**

together possible™ panda.org

© 2023

© 1986 Symbole Panda WWF - World Wide Fund for Nature (anciennement World Wildlife Fund)

® "WWF" est une marque déposée enregistrée du WWF. WWF, Avenue du Mont-Blanc, 1196 Gland, Suisse. Tél : +41 22 364 9111. Fax : +41 22 364 0332.

Pour des coordonnées et d'autres informations, veuillez-vous rendre sur notre site web international sur www.panda.org